



CODE DE PRATIQUES Les exigences pour les veaux logés à l'extérieur REPORTAGE À LA FERME Marier robots de traite et balles rondes

La solution gagnante, pour des veaux en SANTÉ!

COLOSTRUM BOVIN DÉSHYDRATÉ

| | | Q | ualité di | u colost | rum à c | btenir | sur l'éch | nelle de | Brix % (| 1L) |
|--------------------|------|------|-----------|----------|---------|--------|-----------|----------|----------|------|
| | Brix | 22% | 23% | 24% | 25% | 26% | 27% | 28% | 29% | 30% |
| | 16% | 90g | 105g | 120g | 135g | 150g | 165g | 180g | 195g | 210g |
| | 17% | 75g | 90g | 105g | 120g | 135g | 150g | 165g | 180g | 195g |
| | 18% | 60g | 75g | 90g | 105g | 120g | 135g | 150g | 165g | 180g |
| 3 | 19% | 45g | 60g | 75g | 90g | 105g | 120g | 135g | 150g | 165g |
| 크 | 20% | 30g | 45g | 60g | 75g | 90g | 105g | 120g | 135g | 150g |
| Colostrum maternel | 21% | 15g | 30g | 45g | 60g | 75g | 90g | 105g | 120g | 135g |
| ate | 22% | Og | 15g | 30g | 45g | 60g | 75g | 90g | 105g | 120g |
| T II | 23% | 0.00 | 0g | 15g | 30g | 45g | 60g | 75g | 90g | 105g |
| tru | 24% | 150 | - | Og | 15g | 30g | 45g | 60g | 75g | 90g |
| olos | 25% | | 14 | | Og | 15g | 30g | 45g | 60g | 75g |
| O | 26% | - 0- | 1.4 | - 2 | -0. | Og | 15g | 30g | 45g | 60g |
| | 27% | 140 | 140 | | - | 10-01 | Og | 15g | 30g | 45g |
| | 28% | * | 100 | - de | | | - | Og | 15g | 30g |
| | 29% | | | - | - | 1.5 | -61 | - | Og | 15g |
| | 30% | 10.0 | TI. | 7,60 | | | N- | • | 100 | Og |

L'enrichissement du colostrum maternel avec du colostrum en poudre SCCL est calculé en ajoutant 15 grammes pour chaque augmentation de 1% Brix par litre de colostrum maternel.

Témoignage Ferme P. & M. Daignault SENC

Qu'est-ce qui vous a amené à utiliser le colostrum Calf's Choice Total ?

« C'est pour diminuer les incidences de maladie et de diarrhée des veaux et avoir une meilleure gestion de la Leucose.»

Pourquoi aimez-vous travailler avec ce type de colostrum?

« C'est plus rapide à donner aux veaux versus la décongélation et plus égal pour la qualité et l'innocuité du produit. »

Comment travaillez-vous avec le produit?

 « Je m'en sers aussi pour enrichir le colostrum maternel et enrichir le lait en poudre pendant 7 jours autant pour les mâles que les femelles. »

Quel changement avez-vous remarqué sur vos veaux ?

« Des veaux beaucoup plus vigoureux et un meilleur départ de croissance, apporte une consommation plus stable de lait. Aucune diarrhée, beaucoup moins d'incidence de maladie comme les pneumonies et maux de ventre. Beaucoup plus de plaisir à travailler dans la pouponnière !! »

Offert en deux formats



Calf's Choice Total - 100 G lgG Caisse de 15 sachets de 470 g PF-SU0002



Calf's Choice Total Chaudière de 10 kg PF-SU0008







ÉDITORIAL

Maintenir un minimum de capacités de transformation4

40° ANNIVERSAIRE

Quatre décennies à bâtir la mise en marché collective

Dans les 40 dernières années, les producteurs de lait ont travaillé ensemble pour définir les règles qui assurent la gestion de l'offre et une mise en marché collective et efficace de leur produit. Leur but a toujours été le même : assurer un revenu décent aux producteurs et la pérennité de leurs entreprises. Voici quelques événements qui ont façonné la mise en marché du lait telle qu'on la connait aujourd'hui7

CODE DE PRATIQUES

Exigences du code de pratiques concernant les veaux - Partie II

Les sections 2.2.1 et 2.2.2 du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers (Code) traite du logement des veaux non sevrés et des génisses après le sevrage. Le numéro de juin présentait les exigences à respecter pour tous les veaux et pour ceux logés à l'intérieur. Voici maintenant les exigences qui s'appliquent aux veaux logés à

LACTANET

CLASSEMENT DES VACHES SELON LE REVENU Comment vos vaches se comparent-elles aux autres vaches canadiennes?

Les données qui mesurent la production de vos vaches sont nombreuses. Jusqu'à récemment, elles ne répondaient pas à ces questions : quelles sont les vaches qui génèrent le plus de revenu du lait et comment se comparent-elles à celles des autres troupeaux canadiens? Lactanet a lancé en avril dernier le rapport Classement des vaches selon le revenu (CVR) qui répond à



REPORTAGE À LA FERME

Marier robots de traite et balles rondes

«Notre défi, c'est de servir de bons fourrages



PROACTION

Rappel - Fin de collecte pour les producteurs non accrédités

La collecte de lait des producteurs non accrédités au programme proAction sera suspendue à compter



MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Vos équipements pour l'alimentation des veaux sont-ils assez propres?

La contamination des équipements d'alimentation destinés aux veaux en présevrage a un impact sur leur santé. L'hygiène des équipements dans votre ferme est-elle acceptable? Et comment assurer leur propreté? . . 27



RECHERCHE

Des solutions pour réduire l'utilisation des antimicrobiens à la ferme

Des chercheurs étudient l'utilisation des antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens dans les fermes canadiennes. Leurs travaux révèlent entre autres que des changements dans les pratiques de gestion de la santé des veaux permettraient de réduire l'utilisation



| LES PRODUCTIONS SUPÉRIEURES DE LACTANET | 24 |
|---|----|
| PARLONS NUTRITION | 34 |
| STATISTIQUES | 36 |
| LA RECETTE | 40 |
| AILLEURS DANS LE MONDE | 42 |
| L'ACTUALITÉ LAITIÈRE EN BREF | |

Maintenir un minimum de capacités de transformation



Ce printemps,
un conflit de travail
dans une usine
nous a montré,
une fois de plus,
notre vulnérabilité
face aux capacités
de transformation
limitées.

Il est préoccupant que le moindre imprévu dans une usine, en raison d'une grève, de la météo, d'un bris d'équipement ou de l'entretien des lieux, mette sous pression l'équilibre entre le volume de lait produit et les capacités à recevoir et transformer ce lait.

Nous opérons dans un modèle de mise en marché qui prévoit une très faible saisonnalité de la production, et ce, au bénéfice de l'ensemble de la filière. Cette stabilité quant à la production assure une efficacité et une régularité dans les approvisionnements aux usines. C'est un modèle qui vise à ne pas générer de surplus ou de déficits sur le marché. Nous prévoyons plusieurs mois d'avance la production pour répondre aux besoins des entreprises de transformation. Nous travaillons avec des vaches, des êtres vivants, qui n'ont pas de bouton d'arrêt. Elles n'arrêtent pas de produire le temps de régler un conflit de travail ou durant les jours fériés. Et nous, producteurs, devons les traire deux fois par jour, sept jours par semaine, sans heures supplémentaires ni jours fériés payés. Le lait est un produit périssable qui ne peut être entreposé plus de deux jours à la ferme. Il doit être collecté et livré quotidiennement dans les meilleures conditions de salubrité pour en assurer sa qualité et sa conformité aux normes en vigueur.

Lorsque nous faisons face à des événements inattendus comme celui vécu ce printemps ou à l'été 2022, des efforts importants sont déployés pour minimiser le gaspillage alimentaire et les pertes financières pour les producteurs. Nous recherchons d'abord d'autres usines pour prendre le lait en trop, d'abord au Québec, mais aussi dans tout l'Est du Canada, des Maritimes à l'Ontario. Quand nous trouvons des partenaires pour transformer gratuitement le lait, nous priorisons toujours les dons aux banques alimentaires. Et finalement, en derniers recours, nous transformons la crème et utilisons les sous-produits de la transformation pour l'alimentation animale, en engrais dans les champs ou en énergie. Ces différentes étapes visent à éviter la disposition de lait entier, ce qui n'arrive qu'à de très rares occasions. Quand on se rend là, c'est qu'il n'y a pas d'autres solutions. On le sait, ce genre de situation a un impact direct sur les producteurs, et aucun d'entre nous n'aime voir du gaspillage alimentaire et le fruit de nos efforts quotidiens perdu. En plus de notre image publique mise à mal, nous devons supporter collectivement le fardeau financier. Il n'existe aucun programme pour couvrir les pertes qui se chiffrent parfois à plusieurs millions de dollars. C'est inacceptable: les producteurs ne peuvent supporter et subir seuls les impacts associés à l'incapacité des usines de recevoir les volumes de lait produits, et ce, d'autant plus lorsque les capacités de transformation existent, mais ne sont pas utilisées. Les producteurs n'ont aucune responsabilité ni aucun pouvoir sur ces épisodes.

Ces événements, cumulés à l'évolution des choix des consommateurs vers des produits laitiers plus riches en gras et le plafonnement de nos exportations de solides non gras, rendent notre industrie vulnérable. Toutes les solutions possibles doivent être trouvées, et ce, en collaboration avec l'ensemble des

C'est inacceptable: les producteurs ne peuvent supporter et subir seuls les impacts associés à l'incapacité des usines de recevoir les volumes de lait produits, et ce, d'autant plus lorsque les capacités de transformation existent, mais ne sont pas utilisées.

parties prenantes du secteur laitier. Au sein de notre organisation, le travail a déjà été amorcé sur plusieurs fronts afin de générer des capacités de transformation supplémentaires: le développement d'un programme pour assurer la croissance à l'échelle canadienne, l'adoption d'outils financiers pour contribuer à la solution et la dénonciation des règles d'approvisionnement pour réduire les fluctuations hebdomadaires.

Mais les gouvernements doivent aussi en faire plus. Durant la dernière campagne électorale, nous avons demandé à tous les partis politiques du Québec et du Canada d'investir pour assurer la transformation de l'ensemble des composants et éviter les pertes alimentaires. Nous avons aussi sollicité le gouvernement du Québec afin qu'il se dote d'outils législatifs pour permettre de maintenir un minimum de capacités de transformation, notamment lors de conflits de travail. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas reçu de réponse satisfaisante à cette demande. Nous respectons les droits des travailleurs de s'organiser et de faire pression sur leurs employeurs, mais les producteurs doivent cesser d'être les victimes collatérales de ces conflits sur lesquels nous n'avons aucune prise. La spécificité agricole de la production laitière est bien réelle et notre industrie ne peut être traitée comme la fabrication de boulons qui peut être temporairement interrompue, ceux-ci étant facilement entreposables. Transférer le fardeau économique entièrement sur les épaules des producteurs et les contraindre au gaspillage alimentaire est tout simplement inacceptable. Le secteur a besoin de prévoyance et d'être équipé dès maintenant pour faire face à de possibles crises.

Nous produisons du lait, un aliment essentiel. La nature même de nos activités devrait alors être considérée comme essentielle, et celles-ci, donc, être maintenues minimalement en tout temps. Si nous sommes d'ores et déjà engagés dans une démarche constructive avec nos partenaires pour mettre en œuvre certaines solutions, le législateur a sa part de responsabilité et nous souhaitons qu'il l'assume aussi. Notre vision est simple: nous voulons des entreprises laitières rentables, au sein d'une filière dynamique, innovante et durable. Pour y arriver, nous devons tous mettre la main à la pâte et régler le problème des capacités de transformation limitées.

DANIEL GOBEIL président



Le déchargement du foin est efficace cette année!

COMMANDER le recueil de caricatures

Le diable est aux vaches

Le recueil de caricatures Le diable est aux vaches regroupe 60 caricatures de Charles Kohnen, parmi les meilleures déjà parues dans la revue Le producteur de lait québécois.

Ce recueil de caricatures vous est offert en promotion à 10 \$, taxes et livraison incluses.

Vous pouvez le commander par téléphone au 438 315-9131 ou en envoyant un chèque (à l'ordre des Producteurs de lait du Québec) ainsi que votre nom, adresse et numéro de téléphone à l'adresse suivante:



Les Producteurs de lait du Québec Maison de l'UPA 555, boul. Roland-Therrien, bureau 415 Longueuil (Québec) **J4H 4G3**



Revue publiée 10 fois l'an par Les Producteurs de lait du Québec (PLQ) Tirage: 7 477 exemplaires Date de parution: juillet/aout 2023

DIRECTEUR - PUBLICATIONS ET VENTES Charles Couture

RESPONSABLE DE LA REVUE AUX PLQ ET

RÉDACTEUR EN CHEF Yanick Grégoire SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Audrey Gendron COLLABORATFIIRS

Agriculture et Agroalimentaire Canada, CIAQ, CRAAQ, Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval, Grappe de recherche laitière, Groupes-conseils agricoles du Québec, ITA, Lactanet, Les Producteurs laitiers du Canada, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Novalait, Op+lait, Réseau mammite, STELA/INAF, UPA, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement, Université McGill

VENTES pub@laterre.ca

Tél.: 450 679-8483, poste 7712-7398

REPRÉSENTANTS PUBLICITAIRES Sylvain Joubert, poste 7272 Marc Mancini, poste 7262 Sans frais: 1 877 679-7809

ADMINISTRATION Mathieu Bolduc

TIRAGE ET ABONNEMENTS Tanva St-Denis Samson

CONCEPTION GRAPHIQUE Sonia Boucher, Groupe Charest inc.

RÉVISION LINGUISTIQUE ET CORRECTION Marie LeBlanc

PHOTO DE LA COUVERTURE Yvon Gendreau

PRÉIMPRESSION La Terre de chez nous

IMPRESSION Imprimerie FL Web

TARIFS D'ABONNEMENT

Un an: 19,55 \$; deux ans: 29,32 \$; trois ans: 39,09 \$ Tél.: 450 679-8483, poste 7274

abonnement@laterre.ca

CORRESPONDANCE

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à: Le Producteur de lait québécois 555, boulevard Roland-Therrien, bureau 415 Longueuil (Québec) J4H 4G3 Tél.: 438 315-9131

Téléc: 450 679-5899 Courriel: plq@lait.qc.ca Site Internet: www.lait.org

Dépot légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec

3e trimestre 1980 Bibliothèque et Archives Canada

ISSN 0228-1686

Poste-publications, convention nº 40028511 Courrier 2e classe, enregistrement no 5066

Toute reproduction totale ou partielle du Producteur de lait québécois est interdite sans l'autorisation du rédacteur en chef



Les Producteurs de lait du Québec

Quatre décennies à bâtir la mise en marché collective

Dans les 40 dernières années, les producteurs de lait ont travaillé ensemble pour définir les règles qui assurent la gestion de l'offre et une mise en marché collective et efficace de leur produit. Leur but a toujours été le même: assurer un revenu décent aux producteurs et la pérennité de leurs entreprises. Voici quelques événements qui ont façonné la mise en marché du lait telle qu'on la connait aujourd'hui.

1985



Les deux premières conventions de mise en marché du lait sont signées. La première avec les coopératives laitières et la Coop fédérée, la deuxième avec le Conseil de l'industrie laitière du Québec, qui représente les transformateurs privés. Les négociations avaient commencé en 1981. Les conventions comprennent, entre autres, le paiement du lait en fonction de son utilisation, l'approvisionnement prioritaire en fonction des classes de lait en développement et les pools provinciaux pour le paiement aux producteurs.

1988

Les producteurs de lait obtiennent l'établissement du prix cible du lait de transformation en fonction des coûts de production à l'échelle nationale. On se base sur une enquête menée dans trois provinces selon un échantillon représentatif de producteurs.

1989

Les conventions de mise en marché sont renouvelées par décision arbitrale de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ). La négociation pour le renouvellement avait débuté en 1988. La Convention de transport du lait est également mise en application par décision arbitrale. Elle prévoit un cadre qui doit permettre aux parties de réaliser ensemble la rationalisation du transport. La décision est contestée par les coopératives devant les tribunaux et le Conseil des

ministres. Les coopératives remettent également en cause la Convention de mise en marché.

Les réductions successives du quota de lait de transformation, qui s'élève à plus de 13 % en trois ans, ravivent les tensions entre les producteurs sur le partage des marchés et les écarts de prix.

1990

Le ministre de l'Agriculture instaure une table de négociation à laquelle il invite les parties impliquées dans le conflit sur la mise en marché du lait. Une entente négociée est conclue à la fin de juin. L'entente est conditionnelle à la conclusion d'une autre entente sur la rationalisation du transport.

1991

La première convention québécoise de transport est signée en février. Elle permet de répondre efficacement aux garanties d'approvisionnement des conventions de mise en marché et de rationaliser le ramassage du lait à la ferme et sa livraison aux usines.

À l'automne, un groupe de médiation créé par le ministre de l'Agriculture propose 10 recommandations permettant d'arriver à un seul prix et à un seul quota pour tout le lait, graduellement d'ici 1996. Ces recommandations sont adoptées par référendum auprès de tous les producteurs.

1993

De nouvelles conventions de mise en marché sont conclues. Elles mettent fin à l'approvisionnement en cascade pour éviter de vider complètement le bassin beurre-poudre et de provoquer la fermeture des dernières usines beurrières.

1996

L'objectif de 1991 de rapprocher les deux pools et de payer aux producteurs le même prix pour tous les composants du lait est atteint. On procède également à une refonte du système de paie et à l'implantation d'un nouveau système de quota sur la base du kilogramme de matière grasse/jour. Pour la production dépassant la tolérance supérieure de 20 fois le quota/jour, le producteur reçoit le prix mondial. Il n'y a donc plus, à proprement parler, de limite à la production.

Le pool de paiement aux producteurs (P6) débute pour les provinces de l'est du Canada. L'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Québec participent aussi à un système interprovincial de vente de quota.

1998

Le Québec, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Îledu-Prince-Édouard s'entendent pour mettre en place un pool de transport.

1999

Les nouvelles conventions de mise en marché sont signées pour une durée de cinq ans, offrant ainsi un horizon de stabilité favorable au développement. Elles permettent la réintroduction d'un principe d'approvisionnement prioritaire pour les classes en développement, comme celles du yogourt et des fromages fins.

2000

En juillet, la RMAAQ constitue deux canaux de commercialisation pour le lait d'exportation, dont un pour les sociétaires des coopératives. Cette décision crée une brèche majeure dans le Plan conjoint et, en aout, 2 000 producteurs de lait réunis en assemblée générale d'urgence appuient leur organisation dans ce qu'on appellera la bataille sur le canal unique pour le lait d'exportation au Québec. Cette

mobilisation amène le gouvernement à corriger la décision de la RMAAO et à réinstaurer un canal unique en décembre. Un babillard centralisé, permettant aux transformateurs, aux coopératives et aux autres acteurs du secteur de faire des offres de manière transparente et accessible à tous les producteurs, est instauré.

2002

Le président de la Commission canadienne du lait s'engage, devant les délégués des Producteurs laitiers du Canada, à ajuster le prix du lait de façon graduelle avant le 1^{er} février 2006, afin que 50 % des producteurs laitiers canadiens puissent recouvrer leurs coûts de production.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) conclut que les mécanismes canadiens de commercialisation du lait à l'exportation sont non conformes. Elle met fin au mécanisme d'exportation individuel, c'est-à-dire au babillard. L'abolition de ce programme entraine une importante production hors quota. Les producteurs décident, en assemblée générale annuelle, de mettre en place des mesures importantes de contrôle des surplus.

2005-2008



Les producteurs se mobilisent contre l'importation de concentrés protéiques et en vue des négociations à l'OMC. Ils obtiennent un appui unanime pour la gestion de l'offre de la Chambre des communes, des mesures pour limiter ces importations et des normes de fabrication des fromages.

2009

• Le programme Lait canadien de qualité (LCQ) est mis en place.

2010

Toutes les provinces de P5 (Nouvelle-Écosse, Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard) adhèrent à la politique harmonisée sur le quota. Cette dernière touche notamment le prix plafond, l'émission de quota, les journées de production additionnelles, la production hors quota ainsi que le transfert et les transactions de quota.

2013-2021

Le programme proAction est mis en place. Lait canadien de qualité devient un volet de ce nouveau programme.

2013-2023



Le gouvernement canadien cède un total de 8,4 % du marché du lait lors des négociations successives de l'AECG avec l'Europe, du PTPGP avec les pays de la zone Pacifique, puis de l'ACEUM en remplacement de l'ALENA avec les États-Unis et le Mexique. La gestion de l'offre demeure tout de même en place. Les producteurs obtiennent des compensations pour les pertes de marché liées à ces accords.

2016

En juillet, les producteurs et les transformateurs laitiers de toutes les provinces canadiennes concluent une À partir de juin 2020, le partage de l'ensemble des revenus se fait entre les 10 provinces canadiennes. Une période de transition s'étalant sur quatre ans est prévue pour compléter les ajustements.

entente de principe dans la négociation d'une stratégie nationale sur les ingrédients. Les provinces adoptent, entre autres, une nouvelle formule d'indexation du prix des classes 2 à 4, l'instauration de la classe 7 ainsi qu'un mécanisme de facturation harmonisée.

Les politiques nationales seront toutefois ajustées dans les années suivantes afin de respecter les exigences de l'ACEUM qui comportent notamment l'élimination de la classe 7 et un plafond pour les exportations de poudre de lait écrémé et de concentrés protéiques.

2019

À compter du 1^{er} novembre 2019, tous les producteurs des provinces de P5 produisent selon des règles de qualité du lait harmonisées. Cette décision avait été prise en 2015.

2020

À partir de juin 2020, le partage de l'ensemble des revenus se fait entre les 10 provinces canadiennes. Une période de transition s'étalant sur quatre ans est prévue pour compléter les ajustements.

Les provinces de P5 décident de moderniser la politique de paiement des composants à la ferme pour mieux refléter le revenu du marché et pour assurer une meilleure équité entre les producteurs, dans un contexte de surplus structurels de solides non gras (SNG) sur le marché. La politique est appliquée à partir du 1er aout 2021.



On est sur le terrain avec vous

Notre équipe de spécialistes en entreprises agricoles offre des solutions bancaires et des conseils adaptés à vos besoins d'affaires.

Consultez nos spécialistes **bnc.ca**/agricole

MC BANQUE NATIONALE et le logo BANQUE NATIONALE sont des marques de commerce déposées de la Banque Nationale du Canada

000740



Le Code exige que les veaux logés à l'extérieur puissent entrer en contact physique avec un autre veau, sauf s'ils doivent être isolés pour des raisons de santé ou être protégés des intempéries. Les veaux peuvent uniquement être attachés s'ils sont logés dans des huches offrant un accès à l'extérieur. L'attache des veaux devra être accompagnée d'un collier dès le 1er avril 2024. Pour permettre le contact physique entre les veaux, par exemple de museau à museau, les huches devront être situées les unes près des autres ou être pourvues d'attaches suffisamment longues. Les huches devront également être aménagées de sorte que les veaux ne puissent pas toucher le haut de la huche. Des pratiques sont recommandées à la section 2.4 Ventilation, température et humidité relative pour obtenir une ventilation et une humidité adéquates ainsi que des températures confortables dans les huches au fil des saisons.

Les fluctuations de températures sont un des principaux défis du logement extérieur dans les huches. Les veaux sont confortables quand la température se situe entre 10 et 20 °C. En hiver, il faut leur offrir une épaisse couche de litière sèche pour éviter les

Le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers révisé a été publié le 30 mars 2023 et il entrera en vigueur le 1er avril 2024. Certaines exigences du Code seront toutefois effectives après cette date. Entretemps, le Code de pratiques pour les bovins laitiers de 2009 demeure en vigueur.

pertes de chaleur par contact avec la surface de couchage. Les pattes du veau devraient être complètement recouvertes de litière lorsqu'il est couché. Les veaux peuvent également être réchauffés grâce à une orientation des huches vers le sud et à l'abri du vent. Lorsqu'il y a un risque accru de stress dû au froid, il est exigé d'augmenter la quantité de lait ou de lait de remplacement offert aux veaux pour combler leurs besoins énergétiques plus élevés. Les besoins en eau sont également accrus suivant l'augmentation du volume ou de la teneur en solides du lait ou du lait de remplacement (voir encadré p. 13). Un accès à l'eau à volonté est associé à un gain de poids plus élevé chez les veaux. La consommation d'eau améliore aussi la prise de concentrés.

Cependant, la formation de glace dans les chaudières en hiver limite l'hydratation des veaux (voir encadré « Conseils pour la gestion des chaudières en hiver»). Comme ni la glace ni la neige ne sont des sources d'eau convenable, il est possible d'offrir un plus petit volume d'eau tiède à plusieurs reprises, par exemple après les repas, afin de permettre aux veaux de s'hydrater. L'eau tiède (15 à 20 °C) plutôt que froide permet de réduire les besoins de maintenance corporelle.

Les veaux nouveau-nés doivent recevoir un apport quotidien total d'au moins 15 % de leur poids de naissance en lait ou en lait de remplacement, soit 6 L par jour pour les veaux holsteins. Par la suite, les veaux âgés de 7 à 28 jours doivent recevoir au moins 20 % de leur poids de naissance, soit 8 L par jour pour les veaux holsteins.

En été, il faut s'assurer qu'il y a une circulation d'air dans la huche pour éviter de créer un effet de serre. Choisir un modèle de huche qui a des ouvertures en arrière et sur le dessus favorisera une meilleure circulation de



Les veaux peuvent uniquement être attachés s'ils sont logés dans des huches offrant un accès à l'extérieur. L'attache des veaux devra être accompagnée d'un collier dès le 1^{er} avril 2024.



CONSEILS POUR LA GESTION DES CHAUDIÈRES EN HIVER

Prévoir deux chaudières par veau permet d'en laisser dégeler une pendant que l'autre est dehors. L'utilisation de chaudières noires en caoutchouc retarde le gel en comparaison avec les chaudières en métal ou en plastique. Elles peuvent être placées à l'extérieur de la huche pour être réchauffées par le soleil. Un pare-vent, par exemple une haie, peut être installé pour réduire la perte de chaleur des veaux et de leur eau. Un flotteur peut également être ajouté dans la chaudière, comme une bouteille d'eau remplie, pour retarder le gel en brisant la glace qui s'accumule. L'extérieur des chaudières peut être isolé avec une autre chaudière contenant de la paille ou un isolant. L'isolant doit toutefois être cloisonné pour éviter qu'il soit consommé par les veaux. Les abreuvoirs chauffants et les chauffe-eaux à immersion électrique, plus dispendieux, sont conçus pour éviter complètement le gel.

l'air. Sinon, l'arrière de la huche peut être surélevé de 10 à 15 centimètres. Les huches devraient être orientées vers le nord en été pour offrir de l'ombre aux veaux. Il est également bénéfique de positionner les huches à l'ombre l'été ou de créer une zone d'ombre avec un tissu d'ombrage pour réduire le stress thermique. La litière de sable est préférable à la paille de céréales pendant la saison chaude. Plus la litière est fine en particules, moins elle sera isolante et plus elle permettra de dissiper la chaleur en été. Le contraire est souhaité en hiver. Garder les veaux au frais pendant l'été assure une hausse de leur taux de survie et augmente la production laitière à la première lactation.

Aux changements de saison, le drainage du terrain où sont les huches est également important pour éviter une litière et un sol trop humides. Une surface surélevée en pente et un sol bien drainé améliorent la santé et la propreté des veaux et réduisent la quantité de litière requise.

Il est également possible de loger des veaux dans des huches sans les attacher. Par exemple, deux huches peuvent être rapprochées afin d'y installer un enclos commun pour deux veaux. Il peut aussi y avoir un enclos par huche. De grandes huches sont disponibles sur le marché et permettent de regrouper quelques veaux dans un logement extérieur. Le nettoyage et la désinfection des huches sont de bonnes pratiques pour aider à réduire les pathogènes dans leur environnement. Le déplacement des huches entre chaque veau permet aussi d'améliorer l'hygiène.

ET APRÈS LE SEVRAGE?

Après le sevrage, les génisses doivent répondre à l'exigence de la

GUIDE ET ARTICLES À CONSULTER POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATION

La qualité de l'eau d'abreuvement du bétail



Maximiser la croissance des génisses malgré le froid



Le stress thermique chez les veaux





Il est recommandé d'offrir aux veaux holsteins au moins 9 L de lait ou de lait de remplacement lorsque la température ambiante avoisine les 10 °C et au moins 10 L lorsque la température atteint 0 °C.

Les veaux laitiers peuvent boire jusqu'à 9 L d'eau par jour, en plus du lait ou du lait de remplacement.

S'ils n'ont pas accès à de l'eau à volonté, il est recommandé de leur offrir de l'eau 3 fois par jour pour une période de 30 minutes.

section 2.2.2 pour le logement, qui est similaire à la première exigence concernant les veaux. Les génisses doivent pouvoir se lever et se coucher avec aisance, adopter des postures de repos naturelles, faire leur toilette et être en contact visuel et physique avec d'autres bovins. Ainsi, l'attache des génisses est permise, mais il faut surveiller les longueurs de chaînes et le positionnement des barres d'attaches. La longueur de l'attache doit permettre aux animaux de se coucher la tête retournée sur le corps. Les

dimensions des stalles doivent être adaptées à la taille des animaux, tant en stabulation entravée qu'en stabulation libre, pour leur confort et leur propreté. Le Code n'indique pas de superficie minimale de logement pour les génisses ni la densité d'élevage recommandée. Les producteurs qui s'y intéressent peuvent se référer à leur conseiller.

À lire: l'article sur le logement et les seuils d'espace pour les vaches en lactation et les vaches taries dans l'édition de septembre.



Pour visionner le webinaire:





Pour obtenir le Code complet:





SHERBROOKE

3275 rue King Est. Sherbrooke (Québec) J1E 3Y7

Tél : 819 821-3737 www.epoxypro.ca Sans frais : 1 855 397-3737

DRUMMONDVILLE

4648 boulevard Saint-Joseph Drummondville (Québec) J2A 1Y6

Tél: 819 479-3737 www.epoxypro.ca

Réparation de fosses à fumier et purin partout au Québec!

30 ans d'expérience

Estimation gratuite! Réservez tôt!

Notre technique de réparation consiste à imperméabiliser les fissures causées par le mûrissement du béton, le mouvement causé par le gel et le joint entre le mur et le plancher.

Le produit utilisé répondant à la norme environnementale a une élasticité de 50% de sa longueur et supporte ainsi le mouvement causé par le gel.

Une réparation préventive également diminuerait considérablement les coûts et les impacts sur l'environnement dus à l'écoulement de purin ou de fumier dans le sol qui est détecté par le ministère de l'environnement lors des inspections des regards de drains.

Spécialisés dans ce domaine depuis **plus de 30 années**, nous avons acquis l'expérience et les équipements nécessaires (échafaudage motorisé pouvant rouler sur n'importe quelle fosse) à la résolution de vos problèmes.

Tous les travaux effectués par EpoxyPro, sont **garantis** pour une période de **5 ans**.

196067

CLASSEMENT DES VACHES SELON LE REVENU

Comment vos vaches se comparent-elles aux autres vaches canadiennes?

Les données qui mesurent la production de vos vaches sont nombreuses. Jusqu'à récemment, elles ne répondaient pas à ces questions: quelles sont les vaches qui génèrent le plus de revenu du lait et comment se comparent-elles à celles des autres troupeaux canadiens? Lactanet a lancé en avril dernier le rapport Classement des vaches selon le revenu (CVR) qui répond à ces questions.

Dans le cadre du processus de résolutions de Lactanet, des producteurs ont demandé la création d'un nouvel indicateur facilitant le classement des vaches dans leur troupeau et permettant de les comparer avec les autres troupeaux canadiens. Ils souhaitaient

que cet indicateur serve aussi à identifier les meilleures vaches canadiennes, un peu comme l'Indice de performance du troupeau (IPT) qui établit un classement des meilleurs troupeaux selon des critères de gestion.



Par MARIO SÉGUIN, expert en production laitière – contrôle laitier et gestion des données, Lactanet

L'IDENTIFICATION DES MEILLEURES VACHES

Lorsqu'il s'agit d'identifier les meilleures vaches du troupeau selon leur production, plusieurs données peuvent être consultées: la production au dernier test, la projection de lait à 305 jours, le classement (Indice 100 intratroupeau), les composants du lait et l'historique des lactations. En contrepartie, il n'est pas toujours facile de cibler les meilleures vaches, car elles diffèrent toutes selon leur stade de lactation, leur âge au vêlage et le nombre de parités. Plusieurs suggèrent que la production par jour de vie (ex.: kg de lait ou de gras/jour de vie) peut fournir une évaluation valable entre les vaches, car on utilise un cumulatif de production selon le nombre de jours de vie de chaque animal. En effet, une vache qui a produit 60 000 kg de lait à 6 ans rapporte plus que celle qui l'a fait à 10 ans.

Pour les producteurs, ce n'est pas seulement la quantité de lait ou de gras produite par jour de vie qui compte, mais aussi les revenus que génèrent leurs vaches. Les vaches peuvent présenter des profils de production fort différents. Certaines sont très fortes en lait avec de faibles composants, d'autres sont fortes selon un seul des composants ou les deux. Il peut être difficile de comparer des vaches qui ont des profils différents. Ainsi, les comparer selon le revenu qu'elles génèrent permet une appréciation économique des vaches du troupeau.



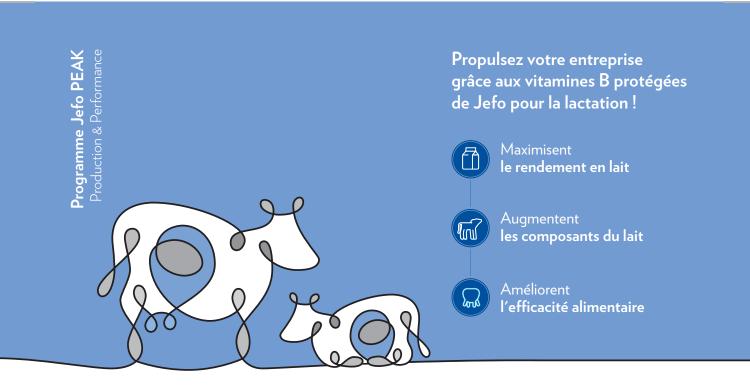
Les vaches canadiennes sont regroupées en fonction de la race et de l'âge pour former des classes. Le rang centile facilite la comparaison des vaches à l'intérieur de leur classe.

LA DATE D'ANNIVERSAIRE COMME NOUVELLE CIBLE DE COMPARAISON DE LA PRODUCTION

Différentes analyses de Lactanet montrent le problème qu'il y a à utiliser les lactations complétées (ou par parité) pour comparer les vaches selon une valeur par jour de vie. L'une d'elles avait été faite pour élaborer le calcul de l'indice de sélection génétique Pro \$. Ces analyses ont conclu que le moment idéal pour comparer les vaches est un moment précis de leur vie, tel que la date d'anniversaire. Ainsi, le Pro\$ se définit comme étant une valeur de profit des filles d'un taureau cumulée jusqu'à l'âge de 6 ans.

UNE APPROCHE NOVATRICE POUR COMPARER LES VACHES

La même approche est reprise avec le CVR. La date d'anniversaire de chaque vache sert de référence pour le calcul de la production cumulative (kg de lait, de gras et de protéine) selon l'âge atteint lors d'une année au calendrier, soit 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ans





La vie, en plus facile.

jefo.com

221702

et plus. Ces cumulatifs sont utilisés pour le calcul de la valeur du lait en \$ selon un prix moyen canadien payé aux producteurs pour chacun des composants de lait. La valeur pécuniaire est exprimée selon deux valeurs:

- Le revenu du lait de la classe: revenu cumulatif à l'anniversaire (habituellement plusieurs milliers de \$)
- Le revenu du lait par jour de vie: revenu du lait de la classe/nombre de jours depuis la naissance (habituellement quelques \$)

Ces valeurs sont calculées pour toutes les vaches canadiennes qui disposent de données complètes de production. Elles visent la comparaison des vaches à l'intérieur du troupeau. Pour faciliter la comparaison des vaches entre les troupeaux, le revenu du lait de la classe sert à établir un rang centile national. Les rangs centiles sont calculés en regroupant les vaches selon leur classe définie par la race et l'âge lors de la dernière année du calendrier. Par exemple, toutes les vaches holsteins ayant eu leur 3e anniversaire en 2022 forment une classe. Les meilleures vaches d'une classe reçoivent un rang centile 99 %, alors que les vaches intermédiaires sont assignées à un rang centile 50 %, et les plus faibles, à un rang centile de 1 %. Le rang centile évoluera en fonction des prix du lait et des performances du cheptel laitier canadien. Un nouveau rapport annuel a été produit pour lister les vaches et les moyennes de troupeaux selon les classes.

DES INDICATEURS QUI FACILITENT LES COMPARAISONS ENTRE LES VACHES

Les certificats de production montrent le détail de chacune des lactations. Ci-dessus, deux vaches du même troupeau: Elais et Evanka, qui à l'âge de 5 ans ont complété 3 lactations satisfaisantes pour leur propriétaire. Elais présente un net avantage grâce à son test de gras. Mais comment mesurer cet avantage en comparaison avec Evanka, avec les autres vaches du troupeau et en comparaison avec toutes les autres vaches canadiennes?

Le rapport CVR montre une liste des vaches du troupeau selon les classes d'âge. Ci-dessus, une portion du rap-

ELAIS - 5 ANS (2 OCT. 2022)

| Vêlage | | | | | | | | | Moy | | E | BCA | |
|------------|------|----|-----|-------|------|-----|------|-----|-----|------|------|------|------|
| Date | Âge | | JEL | Lait | Gras | %G | Prot | %P | ccs | Lait | Gras | Prot | Comp |
| 06-OCT-19 | 2-0 | 2X | 305 | 8601 | 436 | 5.1 | 314 | 3.6 | 1.0 | 214 | 291 | 243 | 748 |
| 21-SEPT-20 | 2-11 | 2X | 305 | 12383 | 590 | 4.8 | 432 | 3.5 | | 278 | 353 | 302 | 933 |
| | | | 365 | 14283 | 679 | 4.8 | 504 | 3.5 | | | | | |
| | | | 391 | 14821 | 712 | 4.8 | 529 | 3.6 | | | | | |
| 16-DÉC-21 | 4-2 | 2X | 296 | 12686 | 592 | 4.7 | 451 | 3.6 | | 245 | 310 | 277 | 832 |

EVANKA - 5 ANS (13 MARS 2022)

| Vēlage | | | | | | | | | Moy | | | BCA | | |
|------------|------|----|-----|-------|------|-----|------|-----|-----|------|------|------|------|--|
| Date | Âge | | JEL | Lait | Gras | %G | Prot | %P | ccs | Lait | Gras | Prot | Comp | |
| 14-MARS-19 | 2-0 | 2X | 299 | 9220 | 368 | 4.0 | 292 | 3.2 | | 237 | 256 | 236 | 729 | |
| 21-FÉVR-20 | 2-11 | 2X | 305 | 10024 | 380 | 3.8 | 315 | 3.1 | | 222 | 229 | 220 | 671 | |
| | | | 318 | 10150 | 386 | 3.8 | 321 | 3.2 | | | | | | |
| 21-FÉVR-21 | 3-11 | 2X | 305 | 12488 | 498 | 4.0 | 389 | 3.1 | | 252 | 274 | 249 | 775 | |
| | | | 326 | 12909 | 519 | 4.0 | 407 | 3.1 | | | | | | |

| Identification | n de la vache | | Produ | uction cumul | lative | S / Jour | Revenu du | Rang |
|------------------------|---------------|-------------------|-----------|--------------|------------|----------|---------------------------|---------|
| Nº id Visible / Nom | Race | Date de naissance | Lait (kg) | Gras (kg) | Prot. (kg) | de vie | lait de la classe (\$) | centile |
| Classe 5 ans | | | | | | | | |
| Elais | но | 17-OCT-02 | 35 916 | 1 730 | 1 287 | 17.10 | 31 227 | 91 |
| Amelie | но | 17-DEC-31 | 32 642 | 1 608 | 1 203 | 15.91 | 29 059 | 82 |
| Evanka | НО | 17-MAR-13 | 32 279 | 1 274 | 1 019 | 12.89 | 23 536 | 41 |
| Madeline | но | 17-NOV-23 | 38 641 | 1 102 | 1 207 | 12,43 | 22 698 | 34 |

port où se retrouvent les vaches Elais et Evanka. Elais montre sa supériorité: par le meilleur revenu du lait de sa classe dans le troupeau, un cumulatif de 31 227 \$ et un rang centile national de 91, elle se classe parmi les meilleures 9 % des vaches canadiennes. En contrepartie, Evanka se situe en bas de la moyenne nationale (rang centile 41) et elle se trouve parmi les plus basses du troupeau selon le revenu du lait de la classe.

À VOTRE RAPPORT!

Le nouveau rapport CVR est disponible sur le MonSite Lactanet des clients qui utilisent un service de contrôle laitier avec échantillonnage du lait. Il se retrouve facilement sous l'onglet «Rapport» et à l'aide du mot clé « classement ». Plus besoin d'analyser les détails de production de toutes vos vaches pour identifier les meilleures. Quelques indicateurs novateurs générés exclusivement dans le rapport CVR vous offrent le meilleur moyen de les comparer. Le revenu du lait de la classe (\$), le \$/jour de vie et le rang centile national établissent un classement juste et comparable pour chacune de vos vaches.

Pour plus de détails, vous pouvez accéder au guide de l'utilisateur sur le site de Lactanet.





GONAbreed[®]

(acétate de gonadoréline) injection



estroPLAN[®]

(cloprosténol sodique) injection 250 µg/ml





DE RETOUR SUR LE MARCHÉ

Solvet Solvet.ca/fr

Marier robots de traite et balles rondes

«Notre défi, c'est de servir de bons fourrages 365 jours par année.» Il y a longtemps qu'on fait des balles rondes à la Ferme D. M. Groleau. Les premières y ont fait leur apparition dès 1989. Et depuis 2009, tous les fourrages sont entreposés en balles rondes.

Quand Denis et son fils Charles ont construit leur étable robotisée en 2019, la question s'est évidemment posée: vaut-il mieux rester aux balles rondes ou passer à un autre système d'alimentation? Il faut dire que rares



sont les producteurs québécois possédant plus de 250 vaches qui ont choisi de combiner robots de traite et balles rondes. Le quota à produire de l'entreprise s'élève à 275 kilos de matières grasses, incluant le quota de la relève.

«On a réfléchi à d'autres options, souligne Denis. Une option était de conserver les balles rondes, d'acquérir un mélangeur et d'introduire le maïs ensilage en l'entreposant en silo horizontal ou en agbag. Une autre option consistait à remplacer les balles rondes par de l'ensilage de foin entreposé en silo horizontal et de faire aussi du maïs ensilage. »

Ces producteurs de Thetford Mines constataient toutefois que les deux options impliquaient de mécaniser et d'investir beaucoup alors qu'ils faisaient déjà un investissement majeur en robotique. « On s'est dit: pourquoi on n'essaierait pas les balles rondes? », explique Denis.





Le troupeau de Charles et Denis Groleau comprend 250 vaches en lactation. Le quota à produire de l'entreprise s'élève à 275 kilos de matière grasse, incluant le quota de la relève.

Le foin doit être de qualité d'un bout à l'autre, parce que les vaches choisissent.



«Ici, le meilleur équilibre fourrager, selon moi, c'est 50 % luzerne et 50 % graminées avec une protéine autour de 18 %, l'ADF à 30-31 % et l'énergie à au moins 1,40 Mcal/kg » (Charles).

de bâtir la nouvelle étable, raconte Denis, on avait 40 vaches sur 150 qui étaient en logettes alors que les autres étaient attachées. Tout comme les vaches attachées, les vaches en logettes consommaient des balles rondes. Elles avaient aussi accès à une station d'alimentation pour les concentrés. De leur côté, les vaches attachées recevaient six repas de concentrés par jour. Or on avait constaté que les deux groupes de vaches avaient la même production de lait.»

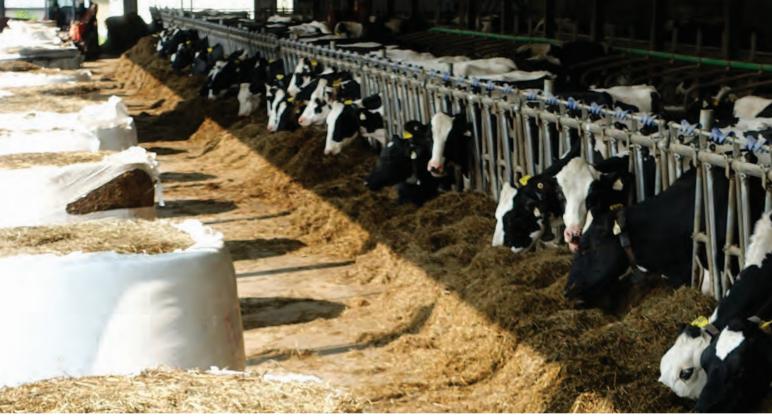
Trois ans plus tard, ces producteurs de Thetford Mines ne regrettent pas leur choix. Un choix dont le mérite premier est de s'avérer économique. «Si on s'équipait d'un mélangeur, notre coût de production augmenterait de 30 à 40 cents par kilo de matière grasse », ont-ils calculé.

Globalement, l'entreprise maintient actuellement un pourcentage de dépenses de 50 % et un pourcentage de salaires de 10 %. «Le passage aux robots de traite a fait monter un peu nos dépenses, dit Denis. En revanche, il a entraîné une diminution des charges salariales.»

Depuis deux ans, la production de leur troupeau holstein oscille entre 31 et 32 litres de lait par vache et par jour, soit l'équivalent d'environ 410 kilos de matière grasse par vache et par année. Il explique: «On cherche évidemment à améliorer la performance de production des vaches, mais on ne veut pas le faire au détriment de la performance économique.»



Si on s'équipait d'un mélangeur, notre coût de production augmenterait de 30 à 40 cents par kilo de matière grasse.



Une des qualités d'un système basé sur les balles rondes, c'est la simplicité et la rapidité de l'alimentation. «En hiver, on dépose les balles devant les vaches une fois par semaine et l'été, deux fois par semaine» (Denis).

LE DÉFI DES FOURRAGES

Une des qualités d'un tel système basé sur les balles rondes, c'est la simplicité et la rapidité de l'alimentation. «En hiver, indique Denis, on dépose les balles devant les vaches une fois par semaine et l'été, deux fois par semaine.»

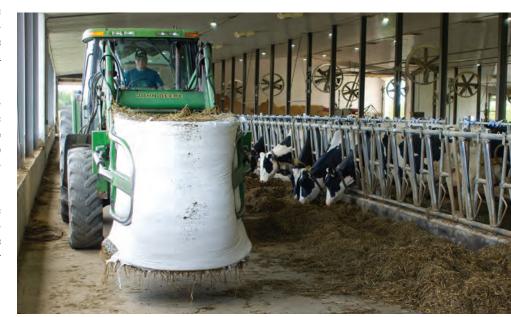
Cela dit, alimenter le troupeau seulement avec des balles rondes dans une étable robotisée comporte certaines difficultés. « Notre plus grand défi, précise le producteur, c'est d'avoir de bons fourrages 365 jours par année. Le foin doit être de qualité d'un bout à l'autre, parce que les vaches choisissent. »

« Un producteur qui sert 50 % d'ensilage de maïs, son défi est deux fois moins grand que le nôtre, enchaîne Charles. Et une balle moins bonne, une fois mélangée avec les autres ingrédients de la ration, elle peut passer. Mais pas chez nous. »

La totalité des 205 hectares exploités par l'entreprise est constituée de prairies. Et tous ces hectares sont semés avec un mélange luzerne-mil-brome sur une rotation de cinq ans. Pour sa part, la fétuque a dû être écartée d'emblée. « C'est l'appétence qui fait problème, affirme Charles. Mélangée dans une RTM, ça peut aller, mais avec notre système, en plaçant les balles devant les

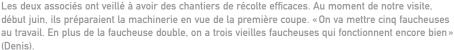
vaches, elles ont le choix de les manger ou pas, et si le fourrage n'est pas assez appétissant, elles n'y touchent pas. »

À noter qu'ils ne souhaitent pas particulièrement récolter de la luzerne pure. «Ici, un bon mélange luzerne-graminée produit plus de lait que de la luzerne pure, dit Charles. On en a eu la preuve l'an dernier. C'était mouilleux en juin et on avait fauché un peu tard. La luzerne était donc plus longue que d'habitude. Comme l'ADF était plus élevée, les vaches avaient tendance à trier. Même si le foin était *rotocut*, comme la luzerne était longue, les cotons étaient plus gros et les vaches n'aimaient pas ça. Il y avait plus de restants et la production était un peu moins bonne. »



«Le passage aux robots de traite a fait monter un peu nos dépenses. En revanche, il a entraîné une diminution des charges salariales. On fait le train à deux et en 90 minutes, c'est fait » (Denis).







«Ici, ajoute-t-il, le meilleur équilibre fourrager, selon moi, c'est 50 % luzerne et 50 % graminées avec

une protéine autour de 18 %, l'ADF à 30-31 % et l'énergie à au moins 1,40 Mcal/kg.»

La teneur en matière sèche des balles dépend de l'usage auquel on les destine. «Le foin pour les vaches





Pour réduire leur coût de production, une des pistes qu'ils privilégient consiste à remplacer une partie de la moulée par du maïs moulu. Au moment de notre visite ils venaient tout iuste d'ajouter une station d'alimentation dans une des deux rangées de l'étable afin de réduire les quantités de concentrés consommées aux robots de traite.

en lait, on essaie de le faire autour de 50 % de matière sèche, explique le producteur de 30 ans. Celui pour les génisses, on le fait plus sec, autour de 70-80 %. C'est parce qu'il faut aux génisses jusqu'à une dizaine de jours pour consommer leurs balles et cellesci pourraient avoir tendance à chauffer si elles étaient plus humides. Alors que dans le cas des vaches en lactation, on les soigne aux trois ou quatre jours en été. Elles n'ont pas le temps de chauffer. Du foin à 50 % de matière sèche se consomme bien et les vaches le digèrent mieux.»

Soulignons qu'à cause d'un manque de surfaces, les Groleau doivent acheter 1500 balles en plus des 3500 qu'ils produisent. On pourrait craindre qu'il y ait là un problème de qualité, mais ils se font rassurants. «On a le même fournisseur depuis quatre ans, déclare Denis. Il fait de la qualité et on paie en conséquence.»

ENCORE DU PEAUFINAGE À FAIRE

Après trois ans de fonctionnement avec ce système, les Groleau se disent contents de leur choix, mais ils cherchent encore activement à l'améliorer. Un des volets sur lesquels ils travaillent est le coût des concentrés. Non pas qu'il soit élevé. « Depuis deux ans, notre coût de concentrés joue entre 3,16 et 3,29 dollars par kilo de matière grasse produit, souligne Denis. C'est inférieur à la moyenne québécoise, mais on pense qu'on peut descendre en bas de 3,00 dollars. »

Pour y arriver, la piste qu'ils privilégient consiste à remplacer une partie de la moulée par du maïs moulu. Au moment de notre visite, ils venaient tout juste d'ajouter une station d'alimentation dans une des deux rangées de l'étable afin de réduire les quantités de concentrés consommées aux robots de traite. Denis poursuit: « Notre ration actuelle comprend 40 % d'ingrédients simples. On sert 3,2 kilos de maïs moulu par vache et par jour. On croit pouvoir atteindre cinq ou six kilos.

« On cherche constamment à abaisser notre coût de production, conclut-il. On peaufine notre système. » ■

Et si vous pouviez réduire les pertes de veaux attribuables aux maladies respiratoires causées par *Mycoplasma bovis*?





Les productions supérieures

Productions acceptées en **FÉVRIER 2023** ayant une MCR cumulative de **1 084 ET PLUS** • L'espace disponible ne nous permet pas toujours de publier tous les records de 1 084 et plus de MCR cumulative • Seuls les résultats qui répondent aux critères du Réseau laitier canadien sont ici publiés • Lactation sur une base de 305 jours • Le nom du taureau (père de l'animal) est généralement inscrit entre parenthèses à la suite du nom de la vache

| Classe | Nom de la vache | Nº d'enr. ou NIP | Date de vêlage | Âge A-J | Lait (kg) | % de gras | % de prot. | MCR lait | MCR gras | MCR prot. |
|----------------------------|---|---------------------|-------------------|------------|--------------|--------------|---------------|-------------|-------------|--------------|
| AYRSHIRE JUNIOR 3 ANS | Laroc Athenos Marine (Tb) (Ruisseau Clair Athenos-Et) Ferme Claude Larocque inc., Upton | 111396933 | 01-22 | 3-47 | 11 822 | 4,83 | 3,66 | 342 | 402 | 380 |
| AYRSHIRE ADULTE 5 ANS + | La Seigneurie Megg Poker Azale (Tb) (Des Chamois Poker-Et) Ferme Robichaud et Fils 2002 inc., Saint-Damase | 108504816 | 01-22 | 8-27 | 15 033 | 4,64 | 3,12 | 366 | 422 | 347 |
| HOLSTEIN JUNIOR 2 ANS | Arla Greatlakes Marquise (Tb) (Progenesis Greatlakes) Ferme Arla, Saint-Césaire | 120242668 | 02-22 | 1-343 | 17 685 | 3,46 | 3,23 | 458 | 428 | 465 |
| | Lareleve Luster 855 (Bp) (Cherry-Lily Zip Luster-P-Et) Nieuwenhof et Associés inc., Sainte-Agnès-de-Dundee | 120001051 | 12-21 | 2-50 | 17 388 | 4,01 | 3,23 | 422 | 459 | 429 |
| | Jmj Lautrust Alysoune (Bp) (Comestar Lautrust) Ferme J.M.J. inc., Saints-Anges | 120248372 | 02-22 | 1-352 | 13 989 | 4,53 | 3,76 | 363 | 443 | 428 |
| | Beaucoise Venture Rye (Bp) (Denovo 2705 Venture-Et) Les Fermes Turmel inc., Sainte-Marie | 120326739 | 04-22 | 1-303 | 13 635 | 4,28 | 3,59 | 373 | 433 | 422 |
| | Marican Confident Cokily (Bp) (Stantons Confident) Ferme Marican inc., Sainte-Hénédine-de-Dorchester | 120206841 | 08-21 | 1-307 | 15 204 | 3,19 | 3,4 | 414 | 351 | 438 |
| | Rainholm Milktime 9926 (Ste Odile Milktime) | 120089926 | 08-21 | 1-294 | 13 835 | 3,95 | 3,36 | 381 | 402 | 397 |
| | Ferme Estermann inc., Sainte-Agnès-de-Dundee Lareleve Dawson 875 (Tb) (Tjr Duke Dawson-Et) | 120001071 | 12-21 | 1-350 | 16 310 | 3,39 | 2,99 | 410 | 376 | 380 |
| | Nieuwenhof et Associés inc., Sainte-Agnès-de-Dundee Rainholm Milktime 0022 (B) (Ste Odile Milktime) | 120090022 | 04-22 | 1-265 | 12 966 | 4,2 | 3,41 | 359 | 410 | 388 |
| | Ferme Estermann inc., Sainte-Agnès-de-Dundee Arla Lautrust Veloute (Bp) (Comestar Lautrust) | 120291906 | 03-22 | 1-364 | 14 711 | 3,58 | 3,31 | 384 | 374 | 399 |
| | Ferme Arla, Saint-Césaire Lareleve Kingroyal 872 (Bp) (Plain-Knoll King Royal-Et) | 120001068 | 11-21 | 1-318 | 13 466 | 4,51 | 3,53 | 347 | 422 | 384 |
| | Nieuwenhof et Associés inc., Sainte-Agnès-de-Dundee Rainholm Ruban 9977 (Bp) (Peak Altaruban-Et) | 120089977 | 02-22 | 1-337 | 14 607 | 3,83 | 3,19 | 379 | 391 | 379 |
| | Ferme Estermann inc., Sainte-Agnès-de-Dundee Rainholm Milktime 9999 (Bp) (Ste Odile Milktime) | 120089999 | 02-22 | 1-260 | 14 004 | 3,68 | 3,23 | 381 | 377 | 391 |
| | Ferme Estermann inc., Sainte-Agnès-de-Dundee Valepierre Silver Vodka (Bp) (Seagull-Bay Silver-Et) | 120056453 | 07-21 | 1-319 | 12 030 | 4,92 | 3,7 | 329 | 435 | 377 |
| | Ferme Valepierre inc., Saint-Valérien Rainholm Ruban 0001 (Peak Altaruban-Et) | 120090001 | 03-22 | 1-286 | 13 180 | 4,28 | 3,29 | 357 | 412 | 367 |
| | Ferme Estermann inc., Sainte-Agnès-de-Dundee Mebeck Rummy Kathya (Bp) (Claynook Rummy) | 111605065 | 02-22 | 2-168 | 13 813 | 4,89 | 3,43 | 328 | 436 | 359 |
| | Ferme Rejosica, Saint-Pie-de-Bagot Val-Bisson Alcove Regina (B) (Westoast Alcove) | 120370384 | 04-22 | 1-322 | 12 497 | 4,53 | 3,51 | 338 | 413 | 372 |
| | Ferme Val-Bisson inc., Saint-Polycarpe Royolait Damatante Conclusion (Tb) (Kings-Ransom Conclusion | 120236186 | 03-22 | 2-27 | 13 358 | 4,32 | 3,35 | 344 | 401 | 360 |
| | Ferme Royolait inc., Ange-Gardien Monbriant Rubicon Bomba (Tb) (Edg Rubicon-Et) | 111699382 | 03-22 | 1-356 | 14 493 | 3,14 | 3,39 | 379 | 323 | 403 |
| IOLOTTIN | Ferme Beaudry et Fils, Saint-Valérien Rainholm Alcove 5056 (Westcoast Alcove) | 111275056 | 04-22 | 2-254 | 17 430 | 3,78 | 3,16 | 410 | 420 | 408 |
| IOLSTEIN Benior 2 ans | Ferme Estermann inc., Sainte-Agnès-de-Dundee | | | | | , | | | | |
| | Rainholm Alcove 5014 (Westcoast Alcove) Ferme Estermann inc., Sainte-Agnès-de-Dundee | 111275014 | 04-22 | 2-304 | 17 165 | 3,73 | 3,19 | 395 | 400 | 396 |
| | Purstein Control Findy (Tb) (Jk Eder-I Control) Ferme Charles Charette et Fils inc., Saint-Léon | 111157051 | 04-22 | 2-339 | 14 597 | 5,12 | 3,62 | 332 | 462 | 377 |
| | Jangie Yamaska Lexie (Bp) (Westcoast Yamaska) Ferme Jangie (2016) inc., Sainte-Christine | 111477625 | 04-22 | 2-287 | 13 408 | 5,77 | 3,77 | 312 | 486 | 369 |
| | Marico Silverado Flashbee (Tb) (De-Su Spring Silverado-Et) Ferme Marico, Saint-Simon-les-Mines | | 04-22 | 2-323 | 14 784 | 4,35 | 3,65 | 340 | 402 | 391 |
| | Roloi Fuel Alloès (Tb) (Melarry Fuel-Et) Ferme Roloi inc., Saint-Gédéon | 111374997 | 03-22 | 2-349 | 15 378 | 4,37 | 3,47 | 344 | 410 | 375 |
| | Parkhurst Unix Newjersey (Tb) (Croteau Lesperron Unix) Ferme Parkhurst inc., Saint-Patrice-de-Beaurivage | 111456972 | 02-22 | 2-311 | 15 604 | 4,49 | 3,14 | 350 | 427 | 348 |
| | Royolait Mamilou Luster (Tb) (Cherry-Lily Zip Luster-P-Et) Ferme Royolait inc., Ange-Gardien | 111271422 | 03-22 | 2-360 | 13 607 | 5,59 | 3,68 | 305 | 464 | 353 |

| Classe | Nom de la vache | Nº d'enr. | Date de | Âge | Lait | % de | % de | MCR | MCR | MCR |
|----------------------------|--|----------------------------|------------------------|---------------------|----------------|------------------|-------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| HOLSTEIN | Arla Unic Batayole (Tb) (Croteau Lesperron Unix) | ou NIP 111487399 | vêlage 04-22 | A-J 3-171 | (kg) 20 009 | gras 4,31 | prot. 3,28 | lait 430 | gras 505 | prot. 444 |
| JUNIOR 3 ANS | Ferme Arla, Saint-Césaire Jangie Ardor Kodia (Tb) (Westcoast Ardor) | 111477599 | 03-22 | 3-171 | 17 859 | 4,71 | 3,56 | 396 | 507 | 442 |
| | Ferme Jangie (2016) inc., Sainte-Christine | | | | | | | | | |
| | Benjo Hardrock Hatshepsut (Tb) (Cookiecutter Md Hardrock-Et) Ferme Benjo inc. 2003, Saint-Zéphirin | 110643092 | 07-21 | 3-59 | 19 138 | 3,88 | 3 | 440 | 459 | 408 |
| | Rainholm Hardrock 4863 (Cookiecutter Md Hardrock-Et) Ferme Estermann inc., Sainte-Agnès-de-Dundee | 111274863 | 03-22 | 3-164 | 19 657 | 3,67 | 3,07 | 417 | 417 | 405 |
| | Plainelac Impression Chaguila (Bp) (Monument Impression-Et) Ferme Christian Lacasse, Saint-Vallier-de-Bellechasse | 110926932 | 04-22 | 3-169 | 15 205 | 5,64 | 3,53 | 327 | 501 | 363 |
| | Ringo Roselda Milehigh (B) (Lindenright Milehigh) F. Tétreault et Fils du Richelieu, Saint-Mathias | 111191461 | 09-21 | 3-151 | 17 054 | 4,2 | 3,44 | 369 | 412 | 391 |
| | Lactomont Harley Josuper (Bp) (Uecker Supersire Josuper-Et) Ferme 236 inc., Saint-Louis-de-Gonzaque | 111234463 | 04-22 | 3-5 | 17 177 | 3,72 | 3,21 | 387 | 390 | 388 |
| | Arcroix King Doc Busy (Bp) (Woodcrest King Doc) | 111564618 | 03-22 | 3-116 | 16 195 | 4,7 | 3,4 | 348 | 445 | 372 |
| | Ferme Arthur Lacroix Itée, Saint-Michel-de-Bellechasse Comestar Crakel Dlambda (Bp) (Fannear Delta-Lambda-Et) | 111345160 | 01-22 | 3-81 | 17 382 | 4,01 | 3,18 | 372 | 405 | 370 |
| | Ferme Comestar Holstein inc., Victoriaville Royolait Mabella Doc (Tb) (Woodcrest King Doc) | 111271381 | 12-21 | 3-0 | 15 496 | 4,72 | 3,65 | 332 | 425 | 379 |
| | Ferme Royolait inc., Ange-Gardien Comaro Louve Midnight (Bp) (Progenesis Midnight) | 111377496 | 01-22 | 3-154 | 17 114 | 4,1 | 3,3 | 359 | 401 | 374 |
| | Ferme Comaro inc., Pont-Rouge Del Rio Eve Delta (Tb) (Mr Hovden Delta-Et) | 111293474 | 10-21 | 3-66 | 15 726 | 4,89 | 3,42 | 336 | 437 | 359 |
| | Ferme Del Rio, Saint-Eugène-de-Guigues Ambijoie Lautrust Kal (Tb) (Comestar Lautrust) | 111275270 | 11-21 | 3-136 | 17 019 | 4,17 | 3,37 | 354 | 397 | 372 |
| | Ferme Galactee, Mirabel Prudense Kristoff Tara (Tb) (Progenesis Kristoff) | 111447567 | 02-22 | 3-6 | 17 507 | 3,4 | 3,15 | 384 | 355 | 380 |
| | Ferme Prudense inc., Saint-Alphonse-de-Granby Cotopierre Bravo Peg (Tb) (S-S-I Bandares Bravo-Et) | 111334222 | 03-22 | 3-125 | 15 095 | 4,74 | 3,76 | 322 | 416 | 381 |
| | Ferme Cotopierre inc., Rimouski Vachette Fuel Nordy (Tb) (Melarry Fuel-Et) | 111628891 | 03-22 | 3-20 | 16 984 | 3,7 | 3,07 | 376 | 379 | 362 |
| | Ferme S.M. Perreault (2007) inc., Saint-Alexis-de-Montcalm | | | | .= | | | | | |
| HOLSTEIN SENIOR 3 ANS | Ringo Mamour Hotline (B) (Peak Hotline-Et) F. Tétreault et Fils du Richelieu, Saint-Mathias | 111191463 | 10-21 | 3-186 | 17 942 | 3,98 | 3,63 | 372 | 394 | 421 |
| | Seric Bandares Mayas (Tb) (Wa-Del Yoder Bandares-Et) Ferme Séric inc., Napierville | 110916082 | 04-22 | 3-337 | 17 603 | 3,72 | 3,27 | 364 | 368 | 377 |
| HOLSTEIN JUNIOR 4 ANS | Arla Atwood Jollie (Ex) (Maple-Downs-I G W Atwood) Ferme Arla, Saint-Césaire | 110853627 | 04-22 | 4-171 | 20 917 | 4 | 3,6 | 420 | 457 | 480 |
| CONTON 4 AND | Purstein Mr Johnson Hardie (Bp) (Gillette Mr Johnson) | 110969868 | 02-22 | 4-99 | 20 440 | 3,78 | 3,01 | 403 | 415 | 387 |
| | Ferme Charles Charette et Fils inc., Saint-Léon Arla My Fire Kelly (Ex) (Mapel Wood Light My Fire) | 110853621 | 12-21 | 4-110 | 22 858 | 2,77 | 3,08 | 440 | 330 | 430 |
| | Ferme Arla, Saint-Césaire Arla Control Kaylia (Tb) (Jk Eder-I Control) | 110853629 | 04-22 | 4-181 | 19 565 | 3,33 | 3,2 | 393 | 356 | 399 |
| | Ferme Arla, Saint-Césaire Wallu Chief Tresora (Tb) (Stantons Chief-Et) | 110739787 | 01-22 | 4-107 | 17 371 | 4,64 | 3,41 | 340 | 429 | 371 |
| | Ferme Wallu inc., Sainte-Julienne Parkhurst Unix Royal (Tb) (Croteau Lesperron Unix) | 110508001 | 03-22 | 4-63 | 15 288 | 5,91 | 3,44 | 305 | 491 | 335 |
| | Ferme Parkhurst inc., Saint-Patrice-de-Beaurivage Karolstein Rae Chief (Tb) (Stantons Chief-Et) | 110446888 | 04-22 | 4-8 | 15 385 | 4,58 | 3,81 | 316 | 394 | 381 |
| HOLSTEIN | Ferme Fabel, Grand-Saint-Esprit Craig Windbrook Ribella (Ex) (Gillette Windbrook) | 110782803 | 03-22 | 4-197 | 17 387 | 5,5 | 3,22 | 342 | 511 | 352 |
| SENIOR 4 ANS | Ferme J. N. Breton enr., Saint-Patrice-de-Lotbinière Rainholm Kane 6894 (Progenesis Kane) | 110216894 | 11-21 | 4-247 | 19 816 | | | 373 | 341 | 389 |
| | Ferme Estermann inc., Sainte-Agnès-de-Dundee | | | | | 3,41 | 3,28 | | | |
| | Vachette Expander Mahée (Tb) (Stantons Expander-Et) Ferme S.M. Perreault (2007) inc., Saint-Alexis-de-Montcalm | 110481644 | 02-22 | 4-348 | 17 160 | 4,46 | 3,41 | 327 | 397 | 360 |
| HOLSTEIN ADULTE 5 ANS + | Parkhurst Fever Dream (Tb) (Crackholm Fever) - Ferme Parkhurst inc., Saint-Patrice-de-Beaurivage | 108023471 | 03-22 | 7-89 | 19 864 | 6,38 | 3,22 | 372 | 650 | 385 |
| | Seric Duke Sisi (Bp) (S-S-I Montross Duke-Et) Ferme Séric inc., Napierville | 110482443 | 03-22 | 5-14 | 21 870 | 3,68 | 2,89 | 422 | 421 | 390 |
| | Lareleve Hotrod 667 (Tb) (Glen-D-Haven Altahotrod) Nieuwenhof et Associés inc., Sainte-Agnès-de-Dundee | 110263877 | 01-22 | 5-86 | 20 551 | 4,3 | 3,15 | 386 | 451 | 390 |
| | Plainelac Spiderman Albana (Ex) (Rjr Spiderman-Et) | 110409809 | 03-22 | 5-7 | 16 671 | 5,02 | 3,71 | 321 | 438 | 381 |
| | Ferme Christian Lacasse, Saint-Vallier-de-Bellechasse Mystique Doorman Ange (EX) (Val-Bisson Doorman) Ferme Mystique SENC Missol | 109807212 | 12-21 | 5-167 | 18 789 | 4,64 | 3,25 | 345 | 434 | 359 |
| | Ferme Mystique SENC, Mirabel Starblue Blondale Extricate (Tb) (Silverridge V Extricate) | 109583597 | 03-22 | 6-216 | 20 372 | 3,72 | 2,94 | 383 | 388 | 363 |
| | Ferme Yvon Lévesque et Fils SENC, Saint-Gabriel Arla Brawler Winique (Ex) (Gen-I-Beq Brawler) | 106900082 | 02-22 | 10-21 | 18 808 | 4,2 | 3,06 | 358 | 414 | 355 |
| | Ferme Arla, Saint-Césaire Syma Goldchip Marie Poppin (Bp) (Mr Chassity Gold Chip-Et) | 109407869 | 01-22 | 6-126 | 19 433 | 4,44 | 2,81 | 357 | 432 | 325 |
| | Ferme Syma SENC, Sainte-Élisabeth Mystique Extreme Abricot (Ex) (Silverridge V Extreme) | 109360757 | 05-22 | 7-76 | 18 115 | 4,15 | 3,1 | 352 | 400 | 348 |
| | Ferme Mystique SENC, Mirabel Geno Deductive Bouda (Tb) (Claynook Deductive) | 108811540 | 01-22 | 7-183 | 18 654 | 4,41 | 3,11 | 341 | 412 | 344 |
| JERSEY | Ferme Geno inc., Saint-Marc-des-Carrières Du Sillon Quintana Irvana (Tb) (Vj Krogaard Rodme Quintana) | 120036064 | 04-22 | 1-328 | 8 413 | 6,67 | 10 | 351 | 438 | 388 |
| JUNIOR 2 ANS | Ferme du Sillon 2, Saint-Alexandre-de-Kamouraska | 120030004 | 04-22 | 1-320 | 0413 | 0,07 | 4,2 | JJ1 | 430 | ა00 |



Par MARIE-PIER BEAUCHAMP, coordonnatrice aux contrôles qualité, assurance qualité et contingentement, PLQ



RAPPEL – Fin de collecte pour les producteurs non accrédités

LA COLLECTE DE LAIT DES PRODUCTEURS NON ACCRÉDITÉS AU PROGRAMME PROACTION SERA SUSPENDUE À COMPTER DU 1^{er} AOUT 2023.

La collecte de lait des producteurs qui n'auront pas reçu d'accréditation proAction lors de l'entrée en vigueur du règlement sera suspendue. Un producteur qui désire mettre en marché son lait devra appliquer le programme à sa ferme pour un minimum de trois mois, puis recevoir une visite de validation. Une fois la validation effectuée et les demandes de mesures correctives faites, le producteur obtiendra son accréditation et la collecte de son lait pourra reprendre.

QUE SE PASSE-T-IL SI JE PERDS MON ACCRÉDITATION APRÈS LE 1er AOUT 2023?

Le producteur qui perdra son accréditation proAction après le 1^{er} aout 2023 se retrouvera également en suspension de collecte pour une durée minimale de six jours. Selon le cas, le producteur pourra obtenir une accréditation temporaire sous certaines conditions, et la collecte pourra reprendre conditionnellement à l'obtention de son accréditation après une validation complète, dans les 3 à 6 mois suivants, et à l'application des demandes de mesures correctives.

QUELLES SONT LES CAUSES POSSIBLES D'UNE PERTE DE L'ACCRÉDITATION?

L'accréditation d'une ferme peut être révoquée notamment pour les raisons suivantes : refus de visite de validation, omission de soumettre son autodéclaration dans les délais, non-respect des délais d'envoi des mesures correctives ou non-respect des exigences du programme.

ÉVALUATION DES ANIMAUX PAR HOLSTEIN CANADA

Les fermes dont des résultats s'inscrivent dans la zone rouge foncé ou dans la zone rouge doivent documenter et mettre en œuvre un plan de mesures correctives en collaboration avec leur médecin vétérinaire ou un agronome. Le plan doit être signé par ce professionnel.

De plus, si une ferme obtient un ou plusieurs résultats dans la zone rouge foncé, elle devra se soumettre à une évaluation des bovins dans les 12 mois précédant la prochaine activité de validation, à ses frais, et non pas dans les habituels 24 mois, et le nombre d'animaux évalués sera plus élevé.

QU'ADVIENT-IL S'IL N'Y A PAS D'AMÉLIORATION DANS LE RAPPORT D'ÉVALUATION DES ANIMAUX?

Après trois résultats consécutifs dans la zone rouge foncé pour la même mesure, une non-conformité majeure sera attribuée dans le rapport de validation. Elle ne sera fermée que lorsque la ferme aura obtenu un résultat d'évaluation des bovins dans la zone rouge, jaune ou verte. La validation ne sera donc pas approuvée, et la ferme n'obtiendra ou ne maintiendra pas son accréditation.

Vos équipements pour l'alimentation des veaux sont-ils assez propres?

Par LAURA VAN DRIESSCHE, DMV, Ph. D., SÉBASTIEN BUCZINSKI, DMV, M.Sc., professeur, ANAÏS CHANCY, biol. méd., étudiante à la maîtrise en médecine vétérinaire, Université de Montréal; DÉBORA SANTSCHI, agr., Ph. D., directrice de l'innovation et du développement, Lactanet

La contamination des équipements d'alimentation destinés aux veaux en présevrage a un impact sur leur santé. L'hygiène des équipements dans votre ferme est-elle acceptable? Et comment assurer leur propreté?

LE PROTOCOLE DE NETTOYAGE DES ÉQUIPEMENTS D'ALIMENTATION RECOMMANDÉ

L'élevage de veaux en santé est l'un des éléments clés pour maintenir un troupeau productif dans l'industrie laitière. Il a été démontré que la contamination bactérienne du colostrum peut interférer avec l'absorption des immunoglobulines¹, entraînant un transfert inadéquat de l'immunité passive. Ainsi, le risque de morbidité (maladie) et de mortalité des veaux nouveau-nés est accru². Par conséquent, la gestion de l'hygiène, en particulier la propreté des équipements d'alimentation, qui peuvent être une source de contamination du colostrum ou du lait, est reconnue comme un facteur contribuant à la santé globale des veaux en présevrage^{2,3}. Une

étude montre que la diminution de la contamination bactériologique du colostrum et du lait peut réduire de manière significative la morbidité (5,2 % contre 15 %)². C'est également ce qu'affirme une autre étude, qui montre que plus la contamination bactérienne dans le lait ou le lactoremplaceur dans une louve est importante, plus le risque d'observer des troubles de santé chez les veaux sont grands (abattement, fièvre, problèmes d'oreille)3. En outre, une mortalité plus faible (2,8 % contre 6,5 %) peut être observée chez les veaux néonataux lorsqu'on leur administre du colostrum ou du lait moins contaminés sur le plan bactériologique². Une attention particulière doit notamment être accordée aux surfaces difficiles à nettoyer, telles que l'intérieur des tétines ou les tubulures difficiles d'accès4.

Les procédures pour un nettoyage adéquat des équipements d'alimentation après chaque utilisation, telles que recommandées par Stewart et coll. en 2005, sont présentées dans la figure 1. Elles se résument ainsi: 1) démontage des pièces individuelles, 2) nettoyage mécanique à sec pour retirer les gros débris (mouches, litières, fèces, etc.), 3) rinçage à l'eau tiède jusqu'à ce que les pièces soient visiblement propres (éviter l'eau trop chaude, qui a pour effet de coller les protéines), 4) trempage dans l'eau chaude avec un détergent, 5) brossage de toutes les surfaces (intérieures et extérieures), 6) rinçage à l'eau chaude contenant un désinfectant acide pour mieux dissoudre les résidus calciques présents et 7) vidange et séchage complet à l'air libre⁵.

LES PROTOCOLES DE NETTOYAGE ACTUELLEMENT UTILISÉS AU QUÉBEC

Bien que cette procédure standard soit largement acceptée, nous ne savons pas dans quelle mesure elle est suivie dans les exploitations laitières au Québec. Les équipements

LA CHRONIQUE VÉTÉRINAIRE EST SOUS LA RESPONSABILITÉ D'UN COMITÉ DE RÉDACTION QUI RÉVISE CHACUN DES ARTICLES AVANT PUBLICATION.

GILLES FECTEAU, FMV Saint-Hyacinthe, coordonnateur du comité de rédaction; PAUL BAILLARGEON, GUY BOISCLAIR, Merck santé animale; GUILLAUME BERGERON, Clinique vétérinaire Bon Conseil; ANNIE DAIGNAULT, Clinique vétérinaire Saint-Césaire; DAVID FRANCOZ, FMV Saint-Hyacinthe; JEAN-PHILIPPE ROY, FMV Saint-Hyacinthe; ISABELLE VEILLEUX, Clinique vétérinaire Centre-du-Québec; ELIZABETH DORÉ, Zoetis; VÉRONIQUE FAUTEUX, FMV Saint-Hyacinthe; JODI WALLACE, Hôpital vétérinaire Ormstown; KIM TREMBLAY, Clinique Vétérinaire de Saint-Georges; MÉLISSA BLACKBURN, Service vétérinaire Bovinord; ÉRIC MILLETTE, Service vétérinaire Bovinord. Pour questions ou commentaires: gilles.fecteau@umontreal.ca.

FIGURE 1: RECOMMANDATIONS POUR UN NETTOYAGE ADÉQUAT DES ÉQUIPEMENTS D'ALIMENTATION APRÈS CHAQUE UTILISATION



utilisés dans les fermes québécoises sont-ils suffisamment propres? Une étude a été menée par les chercheurs suivants: Nicolas Barbeau-Grégoire, agr., étudiant au doctorat en médecine vétérinaire, Université de Montréal; Éric Paquet, Ph. D., professeur, et Édith Charbonneau, agr., Ph. D., professeure, Université Laval; David Renadu, DMV,

Ph. D., professeur, et Mike Steele, M.Sc., Ph. D., professeur, Université de Guelph; Marie-Lou Gauthier, DMV, M.Sc., DACVM, médecin vétérinaire microbiologiste, MAPAO.

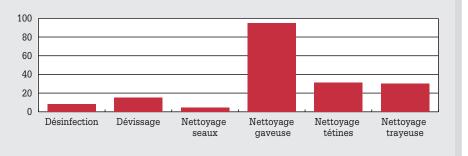
Il s'agissait d'une enquête portant sur 50 fermes laitières du Québec concernant le protocole de nettoyage des équipements d'alimentation des veaux en présevrage. L'étude s'est concentrée sur les équipements les plus courants à la ferme: le seau, la tétine, le biberon, les tubulures de la louve et le tube à gaver. La fréquence de remplacement et de nettoyage de ces équipements est indiquée dans le tableau 1. Les résultats de notre enquête montrent que 51 % des fermes laitières dévissent les tétines de leur contenant lors du nettoyage, mais seulement 15 % le font après chaque utilisation. L'eau chaude ou très chaude est utilisée pour le processus de nettoyage dans 76 % des fermes, et 90 % utilisent un détergent pendant cette étape. Les seaux sont nettoyés après chaque utilisation dans 4,3 % des fermes, les tubes à gaver, dans 95 % des cas et les tétines, dans 31,1 % des cas. Une brosse est utilisée pour le nettoyage dans 68 % des fermes. Le rinçage à l'eau chaude n'est effectué que par 30 % des exploitations. Et 40 % des fermes utilisent un désinfectant acide, dont 8,3 % après chaque utilisation. Toutes les fermes font un séchage, mais 14 % laissent les équipements sécher sur le sol.

Pour le moment, on ne sait pas quelles étapes de ce processus de nettoyage ont le plus d'impact sur la santé des veaux. Il est donc important de suivre le protocole complet et d'en parler à votre médecin vétérinaire qui pourra vous conseiller si nécessaire. En outre, d'autres recherches sont





TABLEAU 1: POURCENTAGE MESURÉ DANS CHACUNE DES 50 FERMES DE L'ÉTUDE POUR LES DIFFÉRENTES PRATIQUES ASSOCIÉES AUX ÉQUIPEMENTS DE DISTRIBUTION DU LAIT OU DU COLOSTRUM



menées sur la manière de mesurer la contamination des équipements d'alimentation de façon rapide et fiable à la ferme elle-même, permettant ainsi une intervention immédiate en cas de besoin, ce qui ne peut qu'être bénéfique pour la santé des veaux. Ce sera d'ailleurs un sujet traité dans un prochain numéro du *Producteur de lait québécois*. L'équipe de recherche tient à remercier toutes les fermes qui ont participé à ce projet.

- Johnson et coll. (2007). Journal of Dairy Science, 90, 5189-5198.
- ² Armengol et Fraile (2016). Journal of Dairy Science, 99, 4718-4725.
- ³ Jorgensen et coll. (2017). Journal of Dairy Science, 100, 5675-5686.
- ⁴ Heinemann et coll. (2021). Journal of Animal Science, 99, 1-13.
- Stewart et coll. (2005). *Journal of Dairy Science*, 88, 2571-2578.





POUR LES CANADIENS



UN ÉQUIPEMENT DE QUALITÉ POUR UNE PRODUCTION DE FOURRAGE DE QUALITÉ

Chaque tracteur utilitaire Kubota est doté de caractéristiques conçues pour améliorer la productivité des producteurs de fourrage canadiens. Des commandes conviviales aux sièges spacieux, en passant par les performances fiables du moteur et la durabilité – chaque composant est conçu pour aider à obtenir des résultats. Ajoutez à cela des équipements de fauche, de fanage, d'andainage et de mise en balles efficaces avec les meilleures garanties de l'industrie (2 ans), et vous obtenez un ensemble qui travaille dur et qui accomplit tout ce qu'il faut.





Des solutions pour réduire l'utilisation des antimicrobiens à la ferme

Par Agricultural Communications and Epidemiological Research (ACER) Consulting, JAVIER SANCHEZ, professeur, et LUKE HEIDER, professeur adjoint, Collège vétérinaire de l'Atlantique, Université de l'Île-du-Prince-Édouard

Des chercheurs étudient l'utilisation des antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens dans les fermes canadiennes. Leurs travaux révèlent entre autres que des changements dans les pratiques de gestion de la santé des veaux permettraient de réduire l'utilisation des antimicrobiens dans les troupeaux.

QU'EST-CE QUE LE CADNETASR?

Les initiatives nationales sur la gestion des antimicrobiens sont difficiles à mettre en œuvre en raison de la coordination et du leadership qu'elles nécessitent. À cet égard, le secteur laitier canadien a reconnu l'importante lacune dans les connaissances sur l'utilisation des antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens dans les fermes. C'est pourquoi le Réseau canadien sur la gestion et la résistance aux antimicrobiens dans l'industrie laitière (CaDNetASR)

a été créé. L'objectif était d'élaborer et de mettre en place un système de surveillance des antimicrobiens qui permettrait de mieux comprendre l'utilisation des antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens dans les fermes laitières canadiennes et d'améliorer la gestion des antimicrobiens. Cette initiative a pris la forme d'un vaste partenariat entre des chercheurs, le gouvernement et des professionnels de l'industrie.

Des chercheurs de six universités canadiennes (Université de l'Île-du-Prince-Édouard, Université de Guelph, Université de la Saskatchewan, Université de Montréal, Université de Calgary et Université Memorial), des épidémiologistes vétérinaires de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), des professionnels des organisations laitières provinciales et nationales, des organisations vétérinaires, des organisations d'amélioration des troupeaux laitiers et d'autres experts ont veillé à ce que les méthodes utilisées pour la collecte de données et l'échantillonnage à la ferme soient pratiques et durables.

Le cadre de surveillance a été instauré au printemps 2019, et le CaDNetASR a poursuivi l'échantillonnage jusqu'en 2022. Des données ont été recueillies dans 144 fermes laitières de 5 provinces dans l'objectif de quantifier l'utilisation des antimicrobiens et de détecter la résistance aux

EN UN CLIN D'ŒIL

DOMAINE D'APPLICATION: Santé animale; utilisation et gestion des antimicrobiens et résistance aux antimicrobiens.

OBJECTIF DE LA RECHERCHE/ÉLÉMENTS NOVATEURS: Étudier l'utilisation des antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens dans les fermes laitières canadiennes. Améliorer les pratiques de gestion dans les fermes laitières canadiennes.

AVANTAGES POTENTIELS: Réduction de l'utilisation des antimicrobiens, sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens, amélioration de la gestion des antimicrobiens.

RECHERCHE FINANCÉE PAR: Grappe de recherche laitière 3 (Les Producteurs laitiers du Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et l'Agence de la santé publique du Canada) en vertu du programme Agri-Science du Partenariat canadien pour l'agriculture et Dairy Farmers of Ontario.

POUR EN SAVOIR PLUS: Javier Sanchez, Université de l'Île-du-Prince-Édouard: jsanchez@upei.ca



antimicrobiens dans les troupeaux. Pour assurer sa viabilité à long terme, le CaDNetASR a été créé en tant que composante du Programme intégré canadien de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (PICRA), le système national de surveillance à la ferme coordonné par l'ASPC. En effet, l'intégration du CaDNetASR à un système de surveillance gouvernemental existant rend le programme viable à long terme.

L'UTILISATION DES ANTIMICROBIENS DANS LES FERMES LAITIÈRES DU CANADA

Diverses approches ont été explorées pour mettre au point un système qui permettrait d'obtenir des indications rapides et fiables sur l'utilisation des antimicrobiens dans les fermes laitières, notamment des audits des déchets et l'utilisation d'un système automatisé pour consigner les antimicrobiens distribués par les cliniques vétérinaires participantes. Cette méthode consiste

à installer une poubelle à un endroit précis dans la ferme où les employés ont pour instruction de jeter tous les contenants de médicaments pendant une période déterminée. Les chercheurs utilisent ensuite les contenants jetés pour calculer la dose thérapeutique quotidienne pour chaque antimicrobien. Cette valeur est une mesure de l'utilisation des antimicrobiens dans un troupeau qui permet de faire des comparaisons entre les fermes. La dose thérapeutique quotidienne de chaque ferme participante a été calculée et comparée à celle des autres fermes de l'échantillon afin d'estimer l'utilisation des antimicrobiens. Les médicaments présentant les doses thérapeutiques quotidiennes les plus élevées étaient les pénicillines, les céphalosporines de 1^{re} génération, les céphalosporines de 3e génération et les tétracyclines.

En comparant l'utilisation des antimicrobiens de chaque ferme à l'étude, les chercheurs ont constaté une grande variabilité. Leur utilisation était en effet très faible dans certaines fermes et plus élevée dans d'autres. Cette variabilité est une conclusion importante de l'étude, car elle suggère qu'il serait possible de réduire l'utilisation des antimicrobiens de manière prudente et stratégique dans certaines fermes laitières du Canada. Les efforts de recherche se poursuivront en vue de réduire l'utilisation des antimicrobiens, sans compromettre le bien-être des animaux, et de développer des stratégies de formation pour améliorer la gestion des antimicrobiens dans les fermes laitières. Par ailleurs, il serait possible de faire de ces données récoltées des valeurs de référence accessibles de façon automatisée et efficaces pour les producteurs laitiers qui souhaiteraient les consulter.

LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS À LA FERME

Les chercheurs ont évalué la résistance aux antimicrobiens à la ferme en analysant des échantillons de fumier et de lait provenant du réservoir de lait. Le projet du CaDNetASR vise à faire une surveillance des pathogènes d'origine alimentaire. Par conséquent, l'accent a été mis sur *E. coli* (souche générique), *Campylobacter* spp. et *Salmonella* spp.

La souche générique non pathogène d'E. coli était la bactérie la plus fréquemment décelée dans les fermes. Les isolats d'E. coli étaient souvent résistants à la tétracycline, à la streptomycine et au sulfisoxazole. Campylobacter spp. était moins courante qu'E. coli, mais tout de même bien présente. Comme E. coli, Campylobacter spp. était le plus souvent résistante à la tétracycline, mais aussi à l'acide nalidixique et à la ciprofloxacine. Présente dans un petit nombre d'échantillons, Salmonella spp. a montré une résistance à la tétracycline, au sulfisoxazole et à la streptomycine.

Les résultats de l'audit des déchets rapportés ci-dessus ont révélé que les tétracyclines figuraient parmi les plus utilisés au Canada. Par ailleurs, cette recherche montre que les trois bactéries ciblées sont couramment décelées dans les fermes laitières canadiennes, également, une résistance à la tétracycline a été fréquemment observée pour ces bactéries.

LA SANTÉ DES VEAUX ET L'UTILISATION D'ANTIMICROBIENS

Les veaux sont couramment traités au moyen d'antimicrobiens et présentent une proportion plus élevée de bactéries résistantes et de bactéries multirésistantes que les bovins plus âgés. Ils représentent donc un groupe cible pour la réduction de l'utilisation des antimicrobiens. Dans cette étude. 30 % des veaux ont été traités au moins une fois avec un antimicrobien. La plupart des traitements étaient administrés en raison de maladies respiratoires. La diarrhée venait en deuxième position. Les antimicrobiens les plus couramment utilisés pour traiter les veaux étaient de catégorie 2 (haute importance pour la santé humaine) et de catégorie 3 (importance moyenne pour la santé humaine). Peu de fermes utilisaient des antimicrobiens de catégorie 1 (très haute importance pour la santé humaine).

Les fermes qui offraient du lait de transition, c'est-à-dire le lait produit entre la deuxième et la sixième traite suivant le vêlage, administraient moins de traitements par antimicrobiens par année-veau que celles qui n'en offraient pas. Outre cette association, de plus en plus de données soulignent l'importance du lait de transition après l'alimentation au colostrum. Ainsi, offrir du lait de transition pourrait constituer une pratique de gestion susceptible de réduire les maladies et, ultimement, l'utilisation des antimicrobiens.

Les chercheurs poursuivront leurs travaux afin de déterminer les meilleures stratégies pour réduire l'utilisation des antimicrobiens. Vous pouvez travailler avec votre médecin vétérinaire pour déterminer combien d'antimicrobiens sont utilisés et quelles mesures préventives pourraient être prises pour limiter les maladies et, ultimement, l'utilisation des antimicrobiens dans votre ferme.





Par l'équipe des diététistes des PLC

Papille, nouvelle ressource sur l'alimentation du poupon

L'alimentation est au cœur de la vie du poupon. À cet égard, le personnel des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) et les responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) disposent d'occasions inouïes pour accompagner les poupons de façon positive. Toutefois, plusieurs questionnements surviennent lorsqu'il est question d'alimentation. Des ressources crédibles existent pour outiller les parents au Québec quant à l'alimentation de leur enfant, mais aucun outil de référence n'avait été développé en contexte de services éducatifs. C'est pour répondre à ce besoin que, en collaboration avec l'Association québécoise des centres de la petite enfance du Québec (AQCPE), l'équipe des diététistes-nutritionnistes des Producteurs laitiers du Canada a décidé de mettre à profit ses expertises et de rédiger cet ouvrage si attendu du milieu.

Les recherches entourant chaque sujet traité ont été rigoureuses, et des diététistes-nutritionnistes et autres professionnels de la santé spécialisés ont revu plusieurs des chapitres. Le guide a également été relu par le ministère de la Famille, de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, afin de s'assurer de la cohérence avec les programmes en place.

Divisé en 24 chapitres pratiques et complets, le guide *Papille* comporte 6 sections: La collaboration, le partenariat et les obligations en SGEE, Le développement de l'enfant de 0 à 24 mois, L'allaitement et les laits, Les premiers aliments, La sécurité entourant l'alimentation, L'organisation des repas.

Chaque installation de CPE et de garderie ainsi que tous les bureaux coordonnateurs des milieux familiaux pourront commander la version papier sur le site d'Éducation Nutrition. Également, la version en ligne sera disponible pour téléchargement ou impression sur le site d'Éducation Nutrition et sur le site de l'AQCPE.



Littératie alimentaire et savoirs disciplinaires : un duo d'importance

Dans le cadre du partenariat avec l'Association québécoise des enseignantes et des enseignants du primaire (AQEP), l'équipe des diététistesnutritionnistes des Producteurs laitiers du Canada a rédigé un article sur la littératie alimentaire dans la revue *Vivre le primaire*, édition de mars 2023. Voici deux extraits du texte:

«La littératie alimentaire englobe bien entendu les connaissances alimentaires et les compétences culinaires. Mais elle comprend aussi un large spectre d'attitudes propres à l'alimentation, comme l'auto-efficacité et la confiance en soi. Plusieurs facteurs externes à soi influencent le développement de la littératie alimentaire. »

«La littératie alimentaire peut s'intégrer à plusieurs aspects du quotidien scolaire. Et vous n'avez pas nécessairement à y consacrer beaucoup de temps. Ce sont les petites actions récurrentes qui auront le plus d'impact.»

En plus de communiquer de l'information crédible et à jour en lien avec la saine alimentation chez les enfants, cet article a aussi permis de faire rayonner plusieurs ressources du site **EducationNutrition.ca**, offrant une belle visibilité à l'équipe et à ses initiatives. Consultez l'intégralité du texte sur **EducationNutrition.ca/Articles**, section « Que pouvez-vous faire? ».

Le site Cuisinons en famille s'est distingué

L'équipe des diététistes-nutritionnistes des Producteurs laitiers du Canada a été récompensée pour l'excellence de son site **cuisinonsenfamille.ca**. Le prix Initiatives en communication – Sites web et applications mobiles leur a été remis lors de la 11e édition du Gala des Grands Prix DUX, qui s'est tenu le 22 février dernier devant près de 450 professionnels et acteurs du milieu agroalimentaire. Le Gala récompense chaque année la crème de l'industrie agroalimentaire pour des initiatives qui visent à aider les

familles canadiennes à mieux manger en choisissant des produits alimentaires bons pour la santé et la planète. Une offre de formation populaire auprès du personnel des services éducatifs à la petite enfance



Les formations pour les services éducatifs à la petite enfance offertes par l'équipe des diététistes-nutritionnistes des Producteurs laitiers du Canada ont encore été populaires cette année.

De septembre 2022 à juillet 2023, plus de 25 formations présentielles ou virtuelles ont été offertes, permettant de rejoindre près de 400 intervenantes et intervenants des milieux éducatifs de la petite enfance à travers presque toutes les régions du Québec. Ces derniers travaillent auprès d'environ 3200 enfants.

À travers cette initiative, l'équipe diffuse de l'information à jour sur la saine alimentation et offre du matériel éducatif pour que les milieux de la petite enfance continuent d'aborder divers sujets liés à l'alimentation avec les enfants.



La production laitière en bref

Portrait de la production-Québec AVRIL 2023

| | Avril 2023 | Mars 2023 | Avril 2022 | 12 mois courants se terminant en avril 2023 | 12 mois précédents se terminant en avril 2022 |
|---|---------------|--------------|---------------|---|---|
| Fermes détentrices de quota | 4 438 | 4 453 | 4 597 | | |
| Fermes ayant été en situation de non reportable | 1 190 | 1 264 | 545 | 2 392 | 1 390 |
| Fermes ayant été en situation de hors quota | 238 | 218 | 249 | 624 | 895 |
| Volume de lait produit (en millions de litres) | 294,84 | 303,11 | 290,16 | 3 495,21 | 3 458,90 |
| Volume journalier (en millions de litres/jour) | 9,83 | 9,78 | 9,67 | 9,58 | 9,48 |
| Quantité de MG produite (en kg) | 12 639 644 | 13 046 849 | 12 360 898 | 148 366 900 | 146 106 411 |
| Quantité de MG produite par jour (en kg/jour) | 421 321 | 420 866 | 412 030 | 406 485 | 400 292 |
| Quantité de MG non reportable (en kg) | -296 607 | -325 971 | -135 557 | -4 323 078 | -2 510 133 |
| Quantité de MG hors quota (en kg) | 27 065 | 22 664 | 24 436 | 201 886 | 321 525 |
| Tolérance accumulée (en jours) ² | -4,4 | -4,8 | -6,5 | | |
| Ratio SNG/G ² | 2,1574 | 2,1524 | 2,1604 | 2,1640 | 2,1703 |
| Teneur en MG | 4,2869 | 4,3044 | 4,2600 | 4,2449 | 4,2241 |

COMMENT LIRE LE TABLEAU « PORTRAIT DE LA PRODUCTION »?

Les données en **VERT** représentent les données les plus récentes disponibles, c'est-à-dire le mois courant.

Les données en **BLEU** représentent les données du mois précédent.

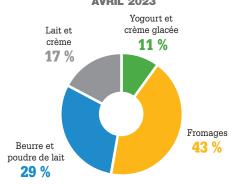
Les données en **ROUGE** représentent les données du 12^e mois précédant le mois courant.

L'objectif de ce tableau est de donner au lecteur un outil permettant d'analyser les données du mois courant soit en les comparant aux données du mois précédent, soit en les comparant à la situation un an plus tôt. Les quantités et volumes journaliers permettent d'effectuer le comparable entre deux mois n'ayant pas un même nombre de jours au total.

Utilisation du lait pour la fabrication de produits laitiers AVRIL 2023

| Produits | Avril 2023 | 12 mois se terminant en avril 2023 |
|--------------------------|---------------|---------------------------------------|
| Fromages | 43,3 | 42,6 |
| Beurre et poudre de lait | 29,4 | 28,6 |
| Lait et crème | 16,6 | 18,2 |
| Yogourt et crème glacée | 10,7 | 10,6 |

Proportion des ventes Québec AVRIL 2023



Les statistiques sont aussi disponibles sur le site Internet des Producteurs de lait du Québec à l'adresse suivante : lait.org/leconomie-du-lait/statistiques/.

¹ Des informations additionnelles sur l'historique des 12 derniers mois de ces données sont disponibles dans la section « Statistiques » de notre site internet lait.org.

² En février 2022, les offices de mise en marché des provinces de P5 ont convenu de réduire le ratio SNG/G maximal admissible au paiement de 2,30 à 2,25, à compter du 1^{er} aout 2022. Le ratio de marché reste inchangé à 2,00. Le 1^{er} aout 2022, la flexibilité provinciale est passée de -30 à -15 jours. Les crédits accumulés sous la tolérance négative de -15 jours ont été perdus et expliquent donc une part de la hausse des quantités non reportables de production pour la période d'aout 2022.

Prix à la ferme - Québec AVRIL 2023

| | MG \$/kg | Protéine \$/kg | LAS \$/kg | Valeur d'un hl à la composition moyenne ³ |
|---|---------------|-------------------|--------------|--|
| Prix intraquota de niveau 11 | 12,9159 \$/kg | 10,6636 \$/kg | 0,9000 \$/kg | 94,84 \$/hl |
| Prix intraquota de niveau 22 | | 2,5124 \$/kg | 2,5124 \$/kg | |
| Prime qualité du lait PLQ4 | | | | 0,5000 \$/hl |
| Prime qualité du lait CMML ⁵ | | | | 0,1553 \$/hl |

| Con | nposition du lait | À la comp moye | |
|-----|-------------------|-------------------|-------|
| MG | | 4,2869 | kg/hl |
| Pro | éine | 3,3176 | kg/hl |
| LAS | i | 5,9311 | kg/hl |
| | | | |

Déductions

| Administration du plan conjoint et fonds de défense | 0,0362 \$/kg de solides totaux |
|---|--------------------------------|
| Publicité et promotion | 0,1009 \$/kg de solides totaux |
| Fonds de développement | 0,0008 \$/kg de solides totaux |
| Transport | 3,7705 \$/hl |

¹ Prix fixé à 0.90 \$/ kg pour le lactose et autres solides de niveau 1.

Bactéries totales/ml Cellules somatiques/ml Critères d'admissibilité primes qualité: 4 PLQ 20 000 et moins

5 CMML 15 000 et moins

200 000 et moins 150 000 et moins

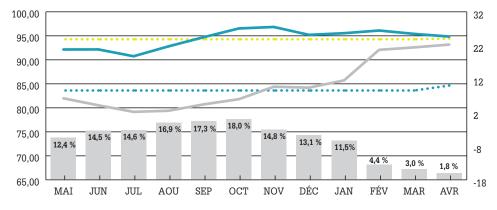
Lait biologique au Québec

| Période de 12 mois se terminant en: | Nombre de producteurs ayant livré | Volume de lait (litres) | Montant de la prime bio (en \$/hl)¹ |
|---|---|-------------------------------|---|
| Avril 2022 | 140 | 67 155 161 | 19,98 \$ |
| Avril 2023 | 140 | 68 440 563 | 19,27 \$ |

¹ Suite de la demande d'homologation – Chapitre 11 – Prime, prix et paiement, des modifications touchant le nombre de producteurs du groupe B ont été apportées à la convention de mise en marché du lait. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1er janvier 2023 et prévoient que le groupe B soit constitué d'au plus 15 producteurs. En conséquence, l'ensemble des producteurs identifié au groupe C en date du 31 mars 2022 est passé au groupe B, conformément à la convention de mise en marché.

Le revenu intraquota est resté stable entre les mois de mars et d'avril 2023. À la composition moyenne, le revenu a varié de 0,56 \$/hl, ce qui représente une diminution de 0,6 %, passant de 95,40 \$/hl à 94,84 \$/hl. La variation du revenu par hectolitre s'explique principalement par une baisse de la composition moyenne qui représente 0,44 \$/hl. La diminution des ventes pour le lait de consommation a été compensée par une hausse des ventes pour le fromage. Les prix mondiaux continuent leur tendance à la baisse, mais demeurent élevés.

Prix du lait 12 mois mobiles



Moy période actuelle

Moy période précédente

12 mois se terminant. en avril 2023

12 mois se terminant en avril 2022

Variation du prix par rapport au même mois de l'année précédente

² Prix des solides non gras (SNG) de la classe 4a, applicable aux SNG au-dessus d'un ratio de 2,00 et inférieur ou égal à 2,25.

³ Le calcul pour un hI moyen ne peut être reproduit à partir des données du présent tableau, car il considère les quantités en niveau 1 et 2 de la province.

N. B. — Tout producteur non titulaire d'un certificat proAction à la suite d'un manquement aux volets mis en place se voit imposer des pénalités sur toute sa production mensuelle mise en marché

Système centralisé de vente de quota (SCVQ) MAI 2023

Prix fixé: 24 000,00 \$

| Nombre | kg de MG/jour |
|--------|----------------------------------|
| | |
| 80 | 875,23 |
| 80 | 875,23 |
| 80 | 875,23 |
| | -0,29 |
| | |
| 1 412 | 18 566,92 |
| 1 412 | 18 566,92 |
| 1 412 | 874,94 |
| | 80 80 80 1 412 1 412 |

Participe au prorata toute offre d'achat non comblée égale ou supérieure à 0,4 kg de MG/jour.

Après la vente, le solde des quantités disponibles pour les priorités d'achat régionales s'établit à 0,00 kg de MG/jour pour la région Gaspésie-Les Îles et à 0,10 kg de MG/jour pour la région Abitibi-Témiscamingue.

RÉPARTITION DES OFFRES DE VENTE ET D'ACHAT PAR STRATES DE PRIX

| | | Ventes | | Prix offerts | Achats | | |
|---|-------|---------------|-----------|------------------------|--------|---------------|-----------|
| N | ombre | kg de MG/jour | Cumulatif | \$/kg de MG/jour | Nombre | kg de MG/jour | Cumulatif |
| | | | | < 24 000,00 | | | |
| | 80 | 875,23 | 875,23 | 24 000,00 Prix plafond | 1 412 | 18 566,92 | 18 566,92 |

| RÉPARTITION AUX | ACHETEURS ET | AUX VENDEURS |
|-----------------|--------------|--------------|
| A - I - I | | |

| _ | Acheteurs | Nombre | kg de MG/jour | % |
|-------|---|--------|---------------|-------|
| 3TES | Programme d'aide au démarrage Détention de moins de 12 kg de MG/jour | 3 | 47,00 | 5,4 |
| PRIOF | Détention de moins de 12 kg de MG/jour | 0 | 0,00 | 0,0 |
| _ | Remboursement de prêts de démarrage | 18 | 1,80 | 0,2 |
| | Priorité régionale | 0 | 0,00 | 0,0 |
| | Itération (0,3 kg de MG/jour) | 1 407 | 419,19 | 47,9 |
| | Prorata (2,25 %) | 1 380 | 406,95 | 46,5 |
| | 4,71 % des offres ont été comblées | | 874,94 | 100,0 |

| Vendeurs | Nombre | kg de MG/jour | % |
|---|--------|---------------|-------|
| Ayant cessé de produire depuis 1 mois et plus | 0 | 0,00 | 0,0 |
| Offres partiellement comblées le mois précédent | 0 | 0,00 | 0,0 |
| Offres du mois courant | 80 | 875,23 | 100,0 |
| 100,00 % des offres ont été comblées | 80 | 875,23 | 100,0 |

Prix des quotas dans les provinces du Canada MAI 2023

| | \$/kg de MG/jour | | \$/kg de MG/jour | \$/kg de MG/jour |
|-----------------------|------------------|----------|------------------|-----------------------------|
| Nouvelle-Écosse | 24 000 plafond | Québec | 24 000 plafond | Alberta 50 025 |
| Île-du-Prince-Édouard | 24 000 plafond | Ontario | 24 000 plafond | Saskatchewan 45 000 |
| Nouveau-Brunswick | 24 000 plafond | Manitoba | - | Colombie-Britannique 36 500 |

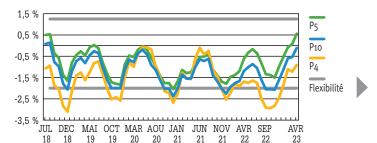
Qualité du lait – Québec AVRIL 2023

| | % des analyses | % du lait à la n | orme |
|-----------------------|-------------------|---------------------|-----------|
| | | Par strates | Cumulatif |
| Bactéries totales/ml | | | |
| 15 000 et moins | 57,54 | 59,34 | |
| 15 001 à 50 000 | 33,89 | 33,04 | 92,38 |
| 50 001 à 121 000 | 6,31 | 5,79 | 98,17 |
| 121 001 et plus | 2,26 | 1,83 | |
| | | | |
| Cellules somatiques/m | I | | |
| 100 000 et moins | 17,67 | 18,96 | |
| 100 001 à 200 000 | 52,45 | 55,42 | 74,38 |
| 200 001 à 300 000 | 23,33 | 20,85 | 95,23 |
| 300 001 à 400 000 | 5,82 | 4,48 | 99,71 |
| 400 001 et plus | 0,73 | 0,29 | |
| | | | |

| , | Bactéries totales/ml Québec | Cellules somatiques/ml Québec |
|----------------|-----------------------------------|-------------------------------------|
| Mars 2022 | 26 583 | 167 506 |
| Avril 2022 | 24 480 | 166 055 |
| Mai 2022 | 25 665 | 171 956 |
| Juin 2022 | 23 970 | 179 975 |
| Juillet 2022 | 27 604 | 192 030 |
| Aout 2022 | 27 231 | 202 978 |
| Septembre 2022 | 24 176 | 198 858 |
| Octobre 2022 | 24 498 | 188 075 |
| Novembre 2022 | 25 518 | 186 305 |
| Décembre 2022 | 25 140 | 179 182 |
| Janvier 2023 | 26 561 | 176 965 |
| Février 2023 | 25 033 | 173 710 |
| Mars 2023 | 24 770 | 169 524 |
| Avril 2023 | 24 221 | 170 126 |



Suivi du quota continu à l'échelle de P10. P5 et P4



BESOINS CANADIENS¹, QUOTA ET PRODUCTION

La flexibilité allouée à partir d'aout 2018 est de +1,25 % en surroduction et de -2 % en sous-production. En décembre, la flexibilité en sous-production ne s'applique pas. Les pénalités relatives à la production hors quota ou à la production non reportable sont déclenchées à l'échelle de P10 seulement et appliquées à l'échelle des poois. Le graphique présente les données à compter d'aout 2018, moment où la méthode de calcul actuelle a débuté. Les positions des mises en commun de juillet 2018 font référence à la méthode précédente du quota continu.

Besoins totaux et production canadienne AVRIL 2023

PRODUCTION (M DE KG)

401,2

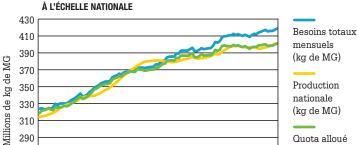
BESOINS TOTAUX (M DE KG)

418,7

IMPORTATIONS (M DE KG)

017,8

Les besoins totaux canadiens ont augmenté de 2,4 % pour les 12 mois se terminant en avril 2023 comparativement à la même période de l'année précédente, tandis que la production nationale a augmenté de 1,2 %. Plusieurs signaux ont été envoyés aux producteurs du P5 pour augmenter la production et favoriser la disponibilité du beurre sur le marché. La part des importations continue d'augmenter et représente maintenant à 4,2 % des besoins totaux canadiens.



250

18 19

17

AOU AOU AOU AOU AOU AOU AOU AOUAOUAVR

| (kg de MG) | | ae proauire |
|--------------|----------|-------------|
| (kg de MG) | MAR 2019 | 1,0 % |
| | MAI 2020 | -2,0 % |
| Production | DÉC 2020 | +2,0 % |
| nationale | AVR 2021 | 1,0 % |
| (kg de MG) | JUN 2021 | 1,5 % |
| | DÉC 2021 | -1,0 % |
| Ouota alloué | AVR 2022 | +2,0 % |
| | OCT 2022 | +2,0 % |
| à l'echelle | JAN 2023 | +2,0 % |
| nationale | | |
| (kg de MG) | | |

En vigueur

Variation

du droit

20

22 23

Évolution de la demande de produits laitiers au Canada

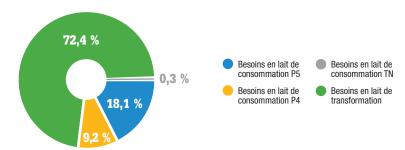
(période mobile de 52 semaines se terminant le 29 avril 2023)



¹ Source: Nielsen, ventes au détail en épiceries qui représentent 50 % du marché total considérant les ventes en institutions.
Cette nouvelle présentation vise à simplifier la lecture des données. Toutes les informations complémentaires sont disponibles dans la section «Statistiques» du site Internet lait.org.

Proportion des marchés du lait

(12 mois se terminant en avril 2023)



¹ Depuis le 1er aout 2021, le calcul des besoins totaux a été révisé pour prendre en compte les importations additionnelles relatives aux accords de l'AECG, du PTPGP et de l'ACEUM. Le chiffre pour les années précédentes a été révisé afin de considérer ce changement et de permettre la comparaison des données d'une année à une autre.



COLLATION

Jujubes à la mangue et au yogourt à la vanille





3 min



8 portions

INGRÉDIENTS

à la vanille

250 ml (1 tasse) de mangue mûre, pelée, dénoyautée, coupée en cubes

15 ml (1 c. à soupe) de sirop d'érable

3 sachets de gélatine en poudre (7 g [¹/4 oz] chacun) 60 ml (¹/4 tasse) de lait 3,8 % 180 ml (³/4 tasse) de yogourt

PRÉPARATION

- 1. Mettre la mangue et le sirop d'érable dans le récipient d'un robot culinaire. Réduire en purée lisse.
- Transférer la purée dans un bol pouvant aller au micro-ondes. Faire chauffer au micro-ondes à intensité maximale pendant 1 minute 30 secondes.
- 3. Dans un autre bol pouvant aller au micro-ondes, mettre la moitié de la gélatine et 60 ml (1/4 tasse) d'eau. Mélanger et laisser reposer pendant 5 minutes. Faire chauffer le mélange au micro-ondes à intensité maximale pendant 20 secondes.
- 4. Ajouter le mélange de gélatine à la purée de mangue. Mélanger à l'aide d'un fouet jusqu'à ce que la texture soit homogène.
- Recouvrir un plat carré de 20 cm (8 po) de papier parchemin en veillant à ce qu'il dépasse des rebords. Verser la préparation dans le plat.
- 6. Laisser refroidir pendant 10 minutes et réfrigérer pendant 15 minutes.
- Mettre la gélatine restante et le lait dans un bol. Laisser reposer pendant 5 minutes.
- Mettre le yogourt dans un bol pouvant aller au micro-ondes. Faire chauffer au micro-ondes à intensité maximale pendant 20 secondes. Remuer. Faire chauffer de nouveau au micro-ondes pendant 20 secondes.
- Ajouter au yogourt le mélange de lait et de gélatine. À l'aide d'un mélangeur à main, broyer pendant 5 secondes. Laisser refroidir pendant 1 minute. Verser sur la préparation de mangue.
- 10. Réfrigérer pendant au moins 2 heures.
- 11. Couper en carrés de la taille désirée et servir.

CONSERVATION

Ces jujubes se conservent pendant 1 semaine au réfrigérateur, recouverts de pellicule plastique.



Traire sans griffe

Plusieurs producteurs et productrices qui traient en salle de traite développent à la longue des douleurs aux épaules et aux mains. C'était le cas de Claire Monvoisin, une productrice d'Ille-et-Vilaine, en France. « J'aimais bien traire, être avec mes vaches, les observer, déclare-t-elle. Mais il y a trois ans, des douleurs aux épaules et aux mains avaient rendu la traite très pénible. » L'élevage qu'elle exploite avec son frère compte 55 vaches qui produisent 483 ooo litres de lait par an. L'entreprise était dotée d'une salle de traite 2 x 5 en épi qui datait de 1995.

À la recherche d'équipements de traite légers, elle a découvert une exploitation française munie d'un système sans griffe dont les gobelets trayeurs ne pesaient que 400 grammes. C'est la société allemande SiliconForm qui commercialise ce système appelé Stimulactor. La société lui a fait visiter différentes exploitations allemandes qui en sont équipées.

Il ne s'est pas avéré nécessaire de changer tout le système de traite. Le vieux système pouvait être transformé pour recevoir le Stimulactor. « Il faut disposer de suffisamment d'espace pour pouvoir installer les boîtiers verticaux où sont rangés les tuyaux », explique-t-elle. La conversion des dix postes de traite a coûté quelque 8 500 dollars par poste. Chaque poste de traite est équipé du retrait automatique et d'un compteur à lait.

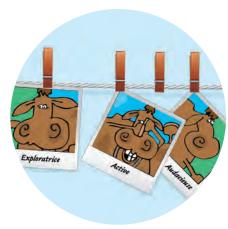
Claire Monvoisin affirme que la prise en main a été facile. En début de traite, les tuyaux à lait souples sortent de leur boîte de rangement. Une fois la vache placée, il n'y a plus qu'à saisir chaque manchon pour le brancher. Elle trouve en outre que la traite se montre plus respectueuse des mamelles. «Comme il y a juste les manchons à faire tenir, dit-elle, un niveau de vide de 36,4 à 37 kPa suffit. Il était de 42 kPa dans l'ancienne salle de traite.»

Le système n'est pas sans inconvénient. La productrice souligne qu'il ajoute 10 à 15 minutes à la traite de leur cinquantaine de vaches. De plus, il exige un peu plus d'eau, de produits de lavage et d'électricité. Elle s'en dit néanmoins très satisfaite. Après plus de trois ans avec ce nouvel équipement, ses douleurs aux épaules et aux mains ont complètement disparu!

(Source: reussir.fr)

Une question de personnalité

Chaque vache possède une personnalité propre. Cela se reflète dans différents contextes. Une équipe de recherche de l'Université de Guelph vient de faire la démonstration que c'est perceptible notamment dans sa capacité de s'adapter à la traite robotisée



Ces chercheurs ont caractérisé la personnalité de 60 vaches 24 jours avant leur mise bas. Ils ont fait de même 24 jours après leur introduction au robot de traite. Ces vaches se sont vu attribuer une étiquette selon leur comportement. Avant le vêlage, on a observé des exploratrices, des actives et des audacieuses. Une vache pouvait se montrer à la fois audacieuse et active. Après le vêlage, les vaches se sont avérées actives ou audacieuses, ou les deux. Plus aucune ne méritait l'étiquette d'exploratrice.

Avant comme après le vêlage, peu de vaches ont reçu l'étiquette d'exploratrice. De leur côté, les actives se sont démarquées par une production de lait particulièrement variable durant leur première semaine au robot. En comparaison, les audacieuses ont affiché une meilleure production pendant cette période. Et même si, après trois semaines de lactation, les actives se présentaient plus souvent au robot que les audacieuses, elles maintenaient une production moins élevée que ces dernières.

Globalement, les vaches qui avaient été jugées à la fois actives et audacieuses sont celles qui se sont le mieux adaptées au robot de traite. Par contre, ce sont celles qui avaient reçu une faible cote d'activité, mais une cote d'audace élevée qui ont le mieux performé.

Selon les chercheurs, cette expérience démontre que la personnalité d'une vache déteint sur sa capacité d'adaptation et sa performance au robot durant toute la période de transition. Ils suggèrent d'en faire un critère de sélection au sein du troupeau.

(Source: dairyherd.com)

Le museau en dit long

Il n'y a pas deux vaches dont la robe présente les mêmes motifs. Il se trouve que c'est le cas aussi du museau. Le museau est aux vaches ce que les empreintes digitales sont aux humains. Des chercheurs de l'Université de Nouvelle-Angleterre, en Australie, examinent comment cette caractéristique peut être mise à profit dans les élevages.

Ceux-ci ont photographié le museau de 300 vaches à l'aide d'une caméra conventionnelle alors qu'elles étaient en contention. Ils ont élaboré un algorithme qui, à partir de cinq photos d'un museau, s'avère en mesure d'identifier un animal avec une fiabilité de 99,46 %.

Les chercheurs se penchent maintenant sur la route à suivre pour commercialiser leur produit. Peut-être l'empreinte du museau remplacera-t-elle un jour la boucle d'oreille!

(Source: hoards.com)





VOS MARCHANDS SIP

ÉQUIPEMENTS J.M.A.R. Alma

418 668-0145

LA MATAPÉDIENNE

Amaui

418 629-2000

MACHINERIE CH

Cookshire-Eaton 819 569-9611

MACHINERIE CH

Dalhousie Station 450 269-2737

COOP AVANTIS

La Pocatière

418 856-1765

J. RENE LAFOND Mirabel

450 258-2448

MACHINERIE CH

Nicolet

819 293-5252

MACHINERIE CH

Plaisance

819 427-5476

COOP PURDEL Rimouski

418 722-7414

COOP AVANTIS

Rivière-du-Loup

418 867-1062

COOP AVANTIS

Saint-Agapit

418 888-5111

COOP AVANTIS

Saint-Anselme 418 885-9637

COOP AVANTIS

Saint-Augustin-

de-Desmaures 418 666-0860

MACHINERIE CH Saint-Guillaume

819 396-2185

ÉOUIPEMENTS INOTRAC

Saint-Hyacinthe 450 796-3707

ÉQUIPEMENTS INOTRAC

St-Jean-sur-Richelieu

450 347-5596

COOP AVANTIS

Saint-Narcisse

418 328-3788

COOP AVANTIS

St-Vallier

418 884-3114

COOP AVANTIS Sainte-Marie

418 387-5987

Sainte-Martine

450 427-0955

MACHINERIE CH

GARAGE RÉJEAN SIMARD

Scott 418 387-2168

MACHINERIE CH

Victoriaville

819 758-0671

MACHINERIE CH

Wotton

819 828-2661



JOLCO CENTRE LELY, membre du Groupe Jolco, a acquis les actifs du Centre d'Innovation Agricole de Bécancour le 1^{er} avril dernier. La distribution de l'ensemble des produits LELY dans ces 2 territoires sera donc assurée par une seule et même entité.

De l'Outaouais à La Malbaie sur la rive-nord du fleuve ainsi que la région située entre l'autoroute 20 et le fleuve, de Montréal jusqu'à la route 218 traversant Manseau est désormais couverte par Jolco Centre Lely.

Cette intégration permettra à l'ensemble des producteurs laitiers de ces régions de profiter d'une forte expertise en robotique laitière en fusionnant les équipes techniques déjà en place. Ceci permettra également un meilleur déploiement des ressources pour l'ensemble des producteurs laitiers.



Groupe Jolco est une entreprise familiale en fabrication et de distribution d'équipement d'élevage et d'entreposage/manutention de grains depuis plus de 60 ans.

Basée à Saint-Hyacinthe et ayant des places d'affaire à St-Félix-de-Valois, Lachute, Pike River et Bécancour, le Groupe Jolco est composé de Ventec Canada, Les Équipements Dussault, Jolco Équipements et Jolco Centre Lely.

Jolco Équipements inc

4000 avenue Pinard Saint-Hyacinthe (Qc) CA J2S 8K4 450 383-4000/1-800-361-1003 450 383-4004

info@jolco.ca

Jolco Centre Lely

1030, boulevard de Port-Royal, suite 01 Bécancour (Québec) G9H 1X6 1 855 232-0220

service@lelyjolco.ca













Alma • La Pocatière • Mirabel • Rivière-du-Loup • Saint-Agapit • Saint-Anselme Saint-Augustin-de-Desmaures • Sainte-Marie • Saint-Narcisse • Saint-Vallier

1844 486-9028 • www.avantis.coop









Les PLC et Arbres Canada

Les Producteurs laitiers du Canada (PLC) ont poursuivi leur partenariat avec Arbres Canada ce printemps afin de les aider à planter 25 000 arbres supplémentaires. Ce nombre s'ajoute aux 50 000 arbres déjà donnés par les PLC. Ces plantations ont la capacité de séquestrer 15 000 tonnes de carbone au cours de leur vie. La collaboration des PLC avec Arbres Canada fait partie des moyens mis en place pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Ces efforts vont de pair avec ceux du Programme national de verdissement, en soutien au programme 2 milliards d'arbres du gouvernement fédéral. Les producteurs qui souhaitent planter des arbres à leur ferme peuvent écrire à communications@dfc-plc.ca pour se joindre au programme.



Révision du quota relatif aux cas de force majeure

Le taux d'émission du quota non négociable relatif aux cas de force majeure sera maintenu à 1 % pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023, soit celui en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2022. Le taux d'émission de ce quota est révisé tous les six mois et ajusté, lorsque requis.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la sous-production relative aux cas de force majeure est rendue disponible à tous les producteurs, sous forme d'un pourcentage de quota non cessible. Pour plus de détails, consultez le *Flash info* sur l'émission relative aux cas de force majeure et l'historique de l'émission sur l'extranet des producteurs.

20 ans du programme de dons de lait et de produits laitiers



C'est avec une grande fierté que Les Producteurs de lait du Québec ont reçu le certificat 20 ans de partage des Banques alimentaires du Québec pour souligner l'anniversaire du Programme de dons de lait et de produits laitiers de l'industrie laitière québécoise. Deux décennies plus tard, les besoins en aide alimentaire étant toujours actuels, le programme de dons de lait s'avère aussi pertinent qu'à sa création. Il s'agit de la seule source d'approvisionnement en lait pour les banques alimentaires, elle assure en plus de la prévisibilité.

Contribution pour l'administration du Plan conjoint

Le 8 mai, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a accepté la demande d'approbation de modification réglementaire visant à modifier le *Règlement des producteurs de lait sur la contribution pour l'administration du Plan conjoint.* La contribution est passée de 0,0350 \$/kg à 0,0420 \$/kg de solides totaux le 1^{er} juin, conformément à la résolution adoptée par les délégués des Producteurs de lait du Québec lors de l'assemblée générale annuelle 2023.

Travail des jeunes: une exception pour les producteurs agricoles

Malgré le projet de loi 19 qui propose de nouvelles restrictions au travail des enfants, le gouvernement du Québec a déposé un amendement autorisant l'embauche d'enfants dès l'âge de 12 ans dans les fermes de moins de 10 salariés pour l'exécution de certaines tâches, telles que la récolte de fruits et légumes. Ceux-ci devront toutefois être supervisés par un adulte. Ces changements ont entre autres été demandés par l'Union des producteurs agricoles qui craignait que plusieurs entreprises soient privées d'un bassin de main-d'œuvre important durant la saison estivale.

Jugez par vous-même : un balado de la Famille du lait



La Famille du lait a lancé en juin son tout premier balado nommé *Jugez par vous-même* qui vise à faire la lumière sur les informations et les mythes entourant la production laitière. Animés par l'actrice Marie-Soleil Dion, les quatre épisodes proposent un mélange de création de contenu et d'interviews avec des experts de plusieurs secteurs. Le tout est hébergé sur la plateforme OhDio de Radio-Canada qui connaît un vif succès depuis son lancement, avec 3,3 millions de visites et une moyenne de 10 heures d'écoute par utilisateur mensuellement.

Prêt pour le fonds de roulement

La Financière agricole (FADQ) a annoncé dernièrement son programme d'aide en financement visant à soutenir les producteurs agricoles affectés par la forte augmentation des taux d'intérêt et la hausse du coût des intrants. Les entreprises admissibles pourront bénéficier d'une garantie de prêt de fonds de roulement de 50 000 \$ sur une période de dix ans sans remboursement de capital pour les trois premières années. À cet effet, une aide financière de 15 % couvrira un remboursement des frais des taux d'intérêt sur trois ans représentant jusqu'à 7500 \$ par entreprise. Pour tous les détails, consultez le site web de la FADQ: fadq.qc.ca.

Remise de vélos neufs offerts à des jeunes de la Fondation D^r Julien

Pour une 15^e année, Les Producteurs de lait du Québec, avec la complicité de Vélo Québec, ont offert 20 vélos neufs à des jeunes de la Fondation D^r Julien qui fréquentent les centres de pédiatrie sociale en communauté de La Ruelle d'Hochelaga, du Garage à Musique et d'Atlas. Chaque année, ce don leur permet de bouger, de profiter de l'été et de participer au Tour de l'Île de Montréal avec leurs intervenants. Vélo Québec leur offre également une sortie préparatoire pour leur enseigner les rudiments du cyclisme et de la sécurité routière ainsi que la présence d'un instructeur certifié du programme Cycliste averti. Depuis le début de l'entente de partenariat avec la Fondation D^r Julien, ce sont plus de 300 vélos qui ont été distribués.

La Fondation du Dr Julien est une entreprise sociale qui a pour mission de permettre à chaque enfant de développer son plein potentiel. La pédiatrie sociale en communauté est centrée sur les besoins et le respect des droits fondamentaux de l'enfant.

Modifications au Règlement sur le paiement du lait aux producteurs

Le 29 mai, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a accepté la demande de modifications au *Règlement sur le paiement du lait aux producteurs*. À partir du 1^{er} aout 2023, le ratio maximal de paiement (SNG/G) passera de 2,25 à 2,20 et une nouvelle référence de prix pour les solides non gras (SNG) de niveau 2 sera mise en vigueur. Ainsi, pour le lactose et autres solides, le prix sera établi à 0,63\$, alors que celui des protéines sera de 70 % du prix de la classe 4 (a), selon les conventions de mise en marché du lait.

Pour plus de détails sur les changements, les producteurs sont invités à réécouter en différé le webinaire sur la mise à jour de la politique de paiement en se rendant sur la plateforme U+ et à consulter le *Flash info* spécial ou les articles de la revue, édition avril 2023 sur l'extranet des producteurs.

Recevez
votre
exemplaire
du Producteur
de lait
québécois

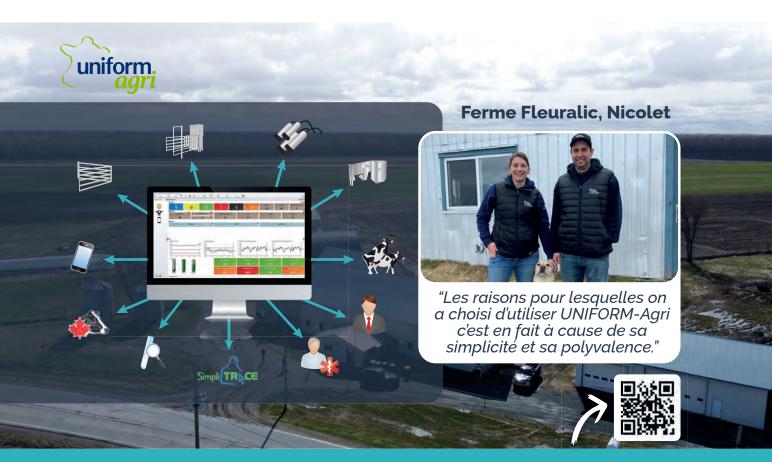
Vous êtes producteur associé dans une ferme laitière et aimeriez obtenir un exemplaire de la revue *Le producteur de lait québécois?*

Rien de plus facile. Il vous suffit de téléphoner au 438 315-9131 ou d'envoyer votre demande par courriel à l'adresse plq@lait.qc.ca en indiquant que vous êtes producteur associé dans une ferme laitière et voulez recevoir sans frais la revue Le producteur de lait québécois. Vous n'aurez qu'à donner votre nom, votre numéro de producteur et votre adresse complète, et ce sera fait!

Fiches descriptives sur le marché du carbone

L'Union des producteurs agricoles (UPA) a récemment produit quatre fiches descriptives portant sur le marché du carbone. Elles ont été réalisées dans une perspective d'information et de sensibilisation aux particularités et aux enjeux spécifiques liés au secteur agricole québécois. Considérant l'évolution des connaissances et l'imprécision des attentes à l'égard du secteur agricole, l'UPA considère qu'il est prématuré de s'engager sur les marchés du carbone. En effet, il pourrait notamment s'avérer plus avantageux de conserver la propriété des réductions générées à la ferme et de les valoriser par la vente de denrées à plus faible empreinte carbone. Pour consulter les fiches, rendez-vous sur upa.qc.ca/ producteur/outils-et-ressources/ marche-du-carbone.





Plus d'infos? | Appelez-nous au 1-866-807-6111 ou scannez ce code.

Festival Go vélo Montréal

Le Festival Go vélo Montréal, présenté par le Lait, a débuté en force le 28 mai dernier avec le Défi métropolitain qui avait lieu à Saint-Bruno-de-Montarville. Plusieurs membres et amis des Producteurs de lait du Québec, qui arboraient fièrement leur maillot Lait au chocolat, ont pu découvrir la région de la Montérégie en pédalant sur un parcours non chronométré allant de 61 à 145 km. À la halte-dîner, un fromage d'ici était inclus dans le lunch, et à l'arrivée, les gens pouvaient bénéficier d'un lait au chocolat bien mérité.

Le 2 juin dernier la 24e édition du Tour la Nuit a connu un achalandage record de 19 000 personnes! Le 4 juin, c'était le retour de la 38e édition du Tour de l'Île de Montréal où 17 000 cyclistes ont également défilé dans les rues de la métropole. Des représentants des Producteurs de lait du Québec ont eu l'honneur de donner le coup de départ des deux événements. Au site d'arrivée, les cyclistes ont reçu un berlingot de lait au chocolat et ont pu s'amuser grâce à la Zone ludique le Lait où des producteurs animaient notamment le *quiz* « Connais-tu ton lait d'icitte ». Calcium était aussi de la partie, au grand bonheur des plus petits. Finalement, les participants ont pu télécharger gratuitement la photo prise sur le parcours en souvenir de cette belle édition.











Vous voulez faire du lait? Nous avons des solutions!



Mirabel, Québec 450-258-2414 • 800-567-2414 info@entjpr.com

Autres partenaires





Cacouna, QC 800-363-0990 MEUNERIE BENJAMIN

Saint-Césaire, QC 800-469-4841 Embrun, ON 613-443-2946

L'expertise en nutrition

⇒ StHyacinthe@adm.com • 888-236-2474

221350

ABONNEZ-VOUS





TESTS DISPONIBLES:

Leucose

Néospora

Salmonella Dublin

418 838-0772 / 1 888 798-7285 www.conception-animal.com





Une gamme complète de bains de trayon de PRÉ et POST traite

Permettez-nous d'optimiser vos performances de traite avec nos solutions d'hygiène faites sur mesure pour vos besoins. Tous les bains de trayons sont offerts avec satisfaction garantie à 100%!

Contactez votre concessionnaire GEA dès aujourd'hui pour les essayer!

CENTRE LAITIER LTÉE Notre-Dame-du-Nord 819 723-2256

ÉQUIPEMENTS C. LESAGE INC. St-Léon-le-Grand 819 228-5694 St-Marc-des-Carrières 418 268-8103

ÉQUIPEMENTS DE FERME BHR INC. Howick 450 825-2158 / 450 371-9666

ÉQUIPEMENT M.B.L. INC. Victoriaville 819 752-6585

Mario Morency, représentant St-Prime 418 693-9192

Pierre-Luc Boucher, représentant Chicoutimi 418 944-5353

Dominique Jaton, représentant Coaticook 1 819 804-8444

Daniel Brisebois, représentant Mont Laurier 1 819 440-5758 ÉQUIPEMENTS DE FERME GAÉTAN THÉBERGE INC. St-Gervais 418 887-3018

F. GÉRARD PELLETIER INC. St-Pascal 418 492-2439

450-346-4075

LAIT'QUIP SCOTT INC. St-Paul d'Abbotsford 450 378-1082 Secteur L'Ami de la ferme laitière

LAWRENCE'S DAIRY SUPPLY INC. Jérôme Voyer Moose Creek (Ont.) 613 538-2559 Spécialiste en

RAYMOND BIRON INC. St-Elphège 450 568-2250 Dany Poulin Enr., représentant St-Hyacinthe 450 223-9387

R. OUELLET ÉQUIPEMENT DE FERME INC.

St-Jean-de-Dieu 418 963-2133

Jérôme Voyer Spécialiste en robotique Cell. 450 521-6488

Laurence Asselin, AGR. Spécialiste en gestion de troupeau et hygiène Cell. 819-996-2661

Mario Jean Gérant de territoire QC Cell. 514 386-9032



Balayez le code QR pour plus de détails sur les produits d'hygiène GEA disponible au Canada.

Tous sont certifiés DIN pour proAction®







Kexxtone est approuvé pour aider à prévenir l'acétonémie et l'acétonémie subclinique*.

Demandez à votre vétérinaire comment Kexxtone peut assurer de fournir à vos vaches une même dose de monensin tous les jours, afin d'aider à prévenir l'acétonémie et de contribuer à leur productivité.

Les résultats peuvent varier d'une ferme à une autre.

Elanco.ca

* Libellé de l'étiquette canadienne Kexxtone, Elanco et la barre diagonale sont des marques de commerce d'Elanco ou de ses sociétés affiliées. © 2023 Elanco PM-CA-21-0218a

Maintaining Minimum Processing Capacities



This spring, a labour dispute at a plant showed us once again just how vulnerable we are to the limited processing capacities.

It is worrying that even the slightest unforeseen event at a plant, caused by a strike, the weather, equipment breakdowns or site maintenance, puts pressure on the balance between the volume of milk produced and the capacity to receive and process this milk.

We are operating in a marketing model that provides for very little seasonality in production, which benefits the entire industry. This stability in production ensures efficiency and consistency in plant supplies. It is not a model that aims to generate surplus or deficits in the market. We plan several months in advance so that what we produce meets the needs of processors. We work with cows, which are living beings without an off button. They do not stop producing when there are labour conflicts or during holidays. And we producers have to milk our cows twice a day, seven days a week, without paid overtime or statutory holidays. Milk is a perishable product that cannot be stored for more than two days on farms. It must be picked up and delivered daily in the best, healthiest conditions to ensure its quality and compliance with the standards in effect.

When we are confronted by unexpected events such as the ones we experienced in the spring or summer of 2022, major efforts are made to minimize the food waste and financial losses for producers. First, we seek out other plants to see if they will take the excess milk, starting in Quebec, but also in the rest of Eastern Canada, from the Maritimes to Ontario. Whenever we find partners to process the milk for free, we always make food bank donations our priority. And finally, as a last resort, we process the cream and use the by-products of processing for animal feed, fertilizer in our fields or as energy. These various steps are taken to avoid disposing of whole milk, which only happens on very rare occasions. When we reach that point, it means that there really are no other options. As you know, this type of situation has a direct impact on producers, and none of us like to see food wasted or the fruits of our daily labour lost. In addition to our tarnished public image, we must also take on the financial burden collectively. There is no program to cover these losses, which can amount to several million dollars. It is unacceptable: Producers alone cannot bear and suffer the impacts associated with plants' inability to take in the quantities of milk that are produced, especially since the processing capacities do exist, but are not used. Producers have no responsibility for or power over these situations.

These events, which have accumulated in step with changing consumer preferences for dairy products that are higher in fat and the cap on our solids non-fat exports, make our industry vulnerable. All stakeholders in the dairy sector must work together to find potential solutions. At our organisation, we are already working on several fronts to create additional processing capacity: the development of a program to ensure growth at the Canadian level, the

It is unacceptable: Producers alone cannot bear and suffer the impacts associated with plants' inability to take in the quantities of milk that are produced, especially since the processing capacities do exist, but are not used.

adoption of financial tools to help find solutions and the condemnation of the supply rules to reduce the weekly fluctuations.

But our governments must also do more. During the last electoral campaign, we asked all political parties in Quebec and Canada to invest in order to ensure that all components would be processed and food losses would be prevented. We also asked the Quebec government to develop legislative tools that would make it possible to maintain minimum processing capacities, particularly during labour disputes. Up until now, we have not received a satisfactory answer to our request. We respect workers' right to get organized and pressure their employers, but producers need to stop being the collateral victims of disputes like these where they have no influence. It is true that dairy production is a special sector and our industry cannot be seen like manufacturers of other types of products that can temporarily suspend their production and easily store their products. Making producers bear the full economic brunt of these conflicts and forcing them to waste food is quite simply unacceptable. The industry needs to plan and develop solutions right now for potential crises.

We produce milk, an essential food. Due to the very nature of our activities, they should be considered essential and maintained at least at a minimum level at all times. We have already committed to pursuing a constructive approach with our partners in an effort to implement specific solutions, but lawmakers have their share of the responsibility and we hope that they take this seriously. Our vision is simple: We want profitable enterprises, within a lively, innovative and sustainable industry. To succeed, we all need to do our part and solve the limited processing capacity problem.

DANIEL GOBEIL Chairman

Calf Requirements in the Code of Practice - Part II

■ Sections 2.2.1 and 2.2.2 of the Code of Practice for the Care and Handling of Dairy Cattle (Code) deals with unweened calves and heifers after weening. The June issue discussed the requirements for all calves and calves housed indoors. In this article, we discuss the requirements for calves housed outdoors and heifers after weening.

The Code requires calves housed outdoors to be able to have physical contact with another calf, unless they need to be isolated for health reasons or sheltered from bad weather. Calves may only be tethered if they are housed in hutches that provide access to the outdoors. Calves that are tethered must have a collar starting on April 1, 2024. To enable physical contact between calves, such as muzzle to muzzle, hutches will need to be located near to each other and be supplied with sufficiently long tethers. The hutches will also need to be arranged so that the calves cannot touch the top of the hutch. Practices are recommended in section 2.4 Ventilation. Temperature and Relative Humidity to obtain proper ventilation and humidity as well as comfortable temperatures in the hutches as the seasons change.

Temperature fluctuations are one of the major challenges of outdoor housing in hutches. Calves are comfortable when the temperature is between 10°C and 20°C. In winter. they need to be provided a thick layer of dry bedding to prevent heat loss the surface they are resting on. The calves' The updated Code of legs should be Practice for the Care and completely Handling of Dairy Cattle was covered published on March 30, 2023 with bedand will take effect on April 1, ding when 2024. However, some of the Code's they are in requirements will be effective after a lying posithat date. In the meantime, the tion. Calves 2009 Code of Practice for Dairy can also be Cattle will remain in kept warmer if their hutches face south and are shel-

effect.

through contact with

tered from the wind. When there is a higher risk of cold stress, the quantity of milk or milk replacer offered to calves needs to be increased so that their greater energy needs are met. They will also need more water when the milk solids or milk replacer volume or content is increased. It is recommended that Holstein calves receive at least 9 L of milk or milk replacer when the room temperature approaches 10°C and at least 10 L when the temperature

By ANAÏS LÉVEILLÉ-BLAIS, Dairy Production Officer, MYRIAM FALCON, Agr., Agronomy Advisor, and CHANTAL FLEURY, Agr., Assistant Director of Economic Studies, PLQ; STEVE ADAM, Agr., Dairy Cattle Consultant in Comfort and Welfare, Lactanet

reaches 0°C. Dairy calves can drink up to 9 L of water per day, plus milk or milk replacer. If they do not have unlimited access to water, it is recommended that they be given water 3 times a day for a period of 30 minutes. Unlimited access to water is associated with higher weight gains in calves. Water consumption also improves concentrate intake.

However, ice can form in the buckets in winter and prevent calves from hydrating themselves fully. Since ice and snow are not suitable sources of water, you can provide a smaller

quantity of lukewarm water several times, such as after meals, to keep the calves hydrated.

> Warm (15°C to 20°C) rather than cold water helps reduce body maintenance requirements.

Newly born calves must be offered a minimum total daily intake of at least 15% of their birth weight in milk or milk replacer (6 litres

per day for Holstein calves). Then, calves aged 7 to 28 days must be offered a minimum of 20% of their birth weight in milk (8 litres per day for Holstein calves).

In the summer, air needs to circulate in the hutch to avoid creating a greenhouse effect. Choosing a hutch hutch can be raised by 10 to 15 centimetres. Hutches should face north in the summer so that the calves can enjoy some shade. It is also a good idea to position the hutches in the shade in the summer or create a shaded area with some shade sails to reduce the heat stress. Sand bedding is better than cereal straw during the summer season. The finer the bedding's particles are, the less insulated it will be and the more it will allow the heat to dissipate in the summer. The opposite situation is desirable in winter. Keeping calves cool during the summer increases their survival rate and their dairy production at first lactation.

When the seasons change, it is important to drain the land where the hutches are located to keep the bedding and ground from being too moist. A raised, sloping surface and a properly drained ground improve the health and cleanliness of the calves and reduce the quantity of bedding required.

The calves can also be housed in hutches without tethering them. For example, two hutches can be placed near to one another to set up a shared pen for both calves. There can also be one pen per hutch. Large hutches are available on the market and can be used to group a few calves together in outdoor housing. Hutch cleaning and disinfection are good practices to help reduce the pathogens in their environment. Moving hutches between each calf can also improve hygiene.

AND POST-WEENING?

After weening, heifers must meet the requirement in section 2.2.2

for housing that is similar to the first requirement concerning calves. Heifers must be able to easily stand up, lie down, adopt natural resting postures, groom themselves and have visual and physical contact with other cattle. Heifers may be tethered, but the length of the chains and the positions of the tie rails must be monitored. The tether must be long enough to allow animals to rest in a head back position. Stall sizes must be adapted to the animals' sizes, whether they are tie-stalls or free stalls, for their comfort and cleanliness. The Code does not indicate the minimum housing area for heifers or the recommended rearing density. Interested producers can consult their advisor.

For input on articles, to obtain information, ask questions or make suggestions on the content of your magazine, please contact

LE PRODUCTEUR DE LAIT QUÉBÉCOIS at 438 315-9131

or by e-mail: plq@lait.qc.ca

Also, visit the PLQ's Web site: www.lait.org

Centralized Quota Sales System (SCVQ)

| MAY 2023 | Fixed Price: \$24,000.00 | | |
|--|--------------------------|--------------|--|
| | Number | kg of BF/day | |
| Offers to sell | | | |
| Total | 80 | 875.23 | |
| Eligible for allocation | 80 | 875.23 | |
| Successful | 80 | 875.23 | |
| Reserve Quantity purchased (-) / sold (+) | | -0,29 | |
| Offers to buy Total | 1,412 | 18,566.92 | |
| Eligible for allocation | 1,412 | 18,566.92 | |
| Successful | 1,412 | 874.94 | |

Participation on a prorata basis in any unprocessed offer to purchase equal to or higher than 0.4 kg of BF/day.

After the sale, the balance of quantities available for regional priority purchases is 0 kg of BF/day for the Gaspésie-Les Îles region and 0.10 kg of BF/day for the Abitibi-Témiscamingue region.

ALLOCATION OF OFFERS TO SELL AND TO PURCHASE PER PRICE STRATUM

| SALES | | | | PURCHASES | | |
|--------|--------------|------------|----------------------------------|-----------|--------------|------------|
| Number | kg of BF/day | Cumulation | Price offered \$/kg of BF/day | Number | kg of BF/day | Cumulation |
| | | | < 24,000.00 | | | |
| 80 | 875.23 | 875.23 | 24,000.00 ceiling price | 1,412 | 18,566.92 | 18,566.92 |
| | | | · | | | |

| ALLOCATION TO BUYERS AND SELLERS | | | |
|---|--------|--------------|-------|
| Buyers | Number | kg of BF/day | % |
| Startup Assistance Program Holding of less than 12 kg of BF/day | 3 | 47.00 | 5.4 |
| Holding of less than 12 kg of BF/day | 0 | 0.00 | 0.0 |
| Reimbursement of startup loans | 18 | 1.80 | 0.2 |
| Regional priority | 0 | 0.00 | 0.0 |
| Iteration (0.3 kg of BF/day) | 1,407 | 419.19 | 47.9 |
| Prorata (2.25%) | 1,380 | 406.95 | 46.5 |
| 4.71% of the offers have been processed | | 874.94 | 100.0 |

| Sellers | Number | kg of BF/day | % |
|--|--------|--------------|-------|
| Seller who stopped producing 1 or more month ago | 0 | 0.00 | 0.0 |
| Offers partially processed in the previous month | 0 | 0.00 | 0.0 |
| Offers in the current month | 80 | 875.23 | 100.0 |
| 100.00% of the offers have been processed | 80 | 875.23 | 100.0 |

Quota prices in Canadian provinces MAY 2023

| Nova Scotia 24,000 ceiling | | | | |
|-------------------------------------|----------|----------------|-------------------------|--|
| 110 Va 300 ta 1111g | Quebec | 24,000 ceiling | Alberta 53,025 | |
| Prince Edward Island 24,000 ceiling | Ontario | 24,000 ceiling | Saskatchewan 45,000 | |
| New Brunswick 24,000 ceiling | Manitoba | _ | British Columbia 36,500 | |